35¢

CITÉ LIBRE

XIVe année No 61 NOVEMBRE 1963 NOUVELLE SÉRIE

BILL 60

par *Dogan AKMAN*

Maurice BLAIN

J.-M. JOLY

Pierre VALLIÈRES

Le Québec a-t-il besoin d'un parti socialiste ?
Jacques-Ivan GUAY

Lettre à "PARTI PRIS"
Jean PELLERIN

Alain Grandbois
Gilles DEROME

et des textes de: Jogues GIRARD, Gérald GODIN, Yerri KEMPF et Patrick STRARAM

SOMMAIRE

XIVe année, No 61
novembre 1963

revue mensuelle

Comité de rédaction

Co-directeurs :
Gérard Pelletier
Pierre-Elliott Trudeau

Secrétaires de la rédaction :
Jacques Hébert
Jean Pellerin

•

Editeur et propriétaire
Le Syndicat coopératif d'édition Cité Libre

Imprimé à Montréal par
Pierre Des Marais

Autorisé comme envoi postal
de deuxième classe
Ministère des Postes
Ottawa

Rédaction et administration :
3411, rue Saint-Denis
Montréal 18 — VI. 9-2228

Service des abonnements :

Cité Libre
C.P. 10 — Montréal 34
LA. 6-3361

Abonnement annuel : $3.50
Abonnement de soutien : $10

Vente au numéro :
Distribution Laval
590, boulevard Pie IX
Montréal — Tél. 525-3424

Vente d'anciens numéros :
Pierre Tanguay, archiviste
661 rue Stuart, Montréal 8

CITÉ LIBRE

NOUVELLE SÉRIE



LE BILL 60

Pierre VALLIÈRES

« C'est la demande populaire qui fait les lois... »
RENÉ LÉVESQUE

AUX dernières nouvelles, le gouvernement Lesage, sous la pression des évêques et des diverses autorités spirituelles, morales, éducatives et patriotiques qui se sont données pour mission de conserver nos âmes dans « l'intégrité », semblait sur le point de convertir la lutte importante que livre la communauté canadienne-française autour du bill 60, clé de son émancipation culturelle, en un compromis douteux et ambigu, qui risque de freiner dangereusement l'impulsion qu'on est en droit d'attendre d'une administration élue précisément pour la sortir d'une sclérose séculaire.

La « politique de grandeur » va-t-elle donc choisir le statu quo et faire le jeu de ceux qui, depuis un siècle, dans le concret de tous les jours, nous éduquent à l'indifférence et à la soumission, pour nous éviter la charge et la liberté de prendre possession de nous-mêmes ? Le « nouveau régime » va-t-il laisser à l'ancien sa prétention injustifiée à nous imposer une conscience faite sur mesures, des règles de conduite absolues et une forme de pensée dont nous ne voulons plus ? Ou bien, au contraire, le gouvernement Lesage aura-t-il le courage d'aller jusqu'au bout de ses promesses et de nous donner, en instituant un vérita-

ble ministère de l'Education, les moyens qui nous manquent aujourd'hui pour organiser, à l'échelle du Québec, un enseignement qui s'accommode enfin de la démocratie, c'est-à-dire de notre volonté d'hommes libres, de la seconde moitié du 20e siècle ?

Je comprends que la bataille de l'Education soit beaucoup plus ardue que celle de l'Electricité et qu'elle étranglera, cette fois, non pas certains profits, mais le privilège, détenu par notre traditionnelle classe dirigeante clérico-nationale, de nous lier dès le berceau à un système de pensée que l'on nous dispense volontiers de trouver par nous-mêmes, soi-disant parce qu'il vient d'En-Haut et qu'il nous est « donné ». Je comprends aussi que le gouvernement Lesage, réformateur un peu malgré lui, ne groupe pas uniquement des révolutionnaires et qu'un bon nombre de ses membres appartiennent toujours, si ce n'est par la couleur, du moins par l'esprit, à l'univers culturel duplessiste. Je comprends enfin que devant l'impossibilité de satisfaire à la fois le peuple et les évêques, et se voyant acculé à choisir entre, d'une part, un système public qui ouvre le collège et l'université à tout le monde, sans aucune espèce de discrimination, et, d'autre part, des garanties absolues de confessionnalité qui, à toute fin pratique, perpétueront l'incompétence, l'anarchie et les injustices présentes, le gouvernement Lesage, encore dans l'adolescence, ait peur de la liberté d'action que nous lui avons déléguée et que, imbu lui aussi d'interdictions jusqu'à l'âme, il hésite à enfreindre certains « principes » pénétrés d'éternité, même si la réalité que nous vivons sur notre terre exige le contraire.

Le gouvernement s'est sans doute rendu compte que les ennemis du bill 60 sont beaucoup plus à l'aise dans la casuistique que dans les faits et qu'ils discutent toujours le problème en opposant, au projet de loi, « l'ordre naturel déjà établi », à l'éventuel ministère responsable, « le droit des parents », à la planification scolaire, « le respect de la liberté », et enfin, au réalisme politique qui exige en éducation une autorité capable de répondre de ses gestes devant le peuple souverain et d'être soumis à son contrôle, la « confessionnalité » comme principe organisateur et directeur de tout le système. En résumé, on discute le projet en opposant, à un ministre, un principe et, aux risques de la démocratie, un légalisme plein de pieuses garanties.

De leur côté, les partisans du bill 60 répondent que, sous le couvert des principes traditionnels et de la tradition elle-même, l'incompétence, l'intégrisme religieux et la peur de vivre ont fait, jusqu'à présent, la substance de l'enseignement, non pas sur le terrain de la théologie abstraite (qui n'est aucunement en cause), mais sur celui des relations humaines.

Qui pourrait le nier ?

Combien de censures intellectuelles la Loi morale n'a-t-elle pas servi à justifier chez nous ! On ne compte pas les élèves qui ont été éliminés des collèges, des écoles normales, des universités, parce que leur cerveau n'entrait pas dans le moule uniforme. On ne compte pas non plus les manuels abrutissants, conçus pour perpétuer le XVIIe siècle janséniste et la philosophie de la résignation. On ne compte pas le nombre de bacheliers que la peur de penser faux a toujours retenus de questionner la vie et le monde. C'est toute une masse d'indifférents ou d'anxieux qu'a formée la tradition. Et si notre peuple fourmille à ce point de petits bourgeois repliés sur leurs affaires « personnelles », à qui la faute, sinon à cette éducation frileuse où la première encyclique sociale — et à bien plus forte raison la moindre manifestation socialiste — est canoniquement déchiquetée et annihilée au profit de l'individu, de l'entreprise privée et de l'Eglise ?

Au Vietnam, on réprime les bouddhistes au nom du christianisme et de l'anti-communisme pour, en fait, maintenir en place des privilèges arbitraires et injustes. Et le pape blâme les catholiques vietnamiens. Et les Canadiens français trouvent Mme Nhu bien épouvantable. Mais au Québec, on réprime l'intelligence depuis un siècle au nom d'une vérité officielle, et l'on presse les corps intermédiaires de participer à l'élaboration d'un ministère de l'Education, alors que le système scolaire souffre déjà, à cause des intérêts que cette fameuse vérité déguise en services publics, d'une surmultiplication des sous-structures confessionnelles où s'exerce, tout le monde le sait, un véritable cartel de l'esprit.

En fait, la pureté des principes défendus par les Jésuites de *Relations*, la majorité des évêques, la Corporation des instituteurs, la Fédération des Collèges classiques, la Fédération des commissions scolaires, les fossiles du DIP, le démocrate Daniel Johnson, (l'Union nationale), Yves Prévost (le saint homme !), l'*Action nationale*, (le pur F.-A. Angers), la SSJB et même Claude Ryan, sans nommer tous les porte-paroles de l'Ordre de Jacques-Cartier qui s'affairent partout où la défense de leurs intérêts politico-clérico-linguistiques les réclament, la pureté de ces principes, non seulement tolère, mais encore requiert la dictature en éducation, tout comme la foi requiert le dogme.

Il y a donc une mystification confessionnelle au Québec ? Eh oui ! Considérée dans l'existence concrète que nous vivons ici, la confessionnalité, constituée en principe organisateur et directeur des structures de l'éducation québécoise, *forme système* avec les forces réactionnaires et conservatrices dont elle est avec la pratique religieuse et le pharisaïsme, comme le complément solennel et la justification « spirituelle ».

Quand les ouvriers, les syndicats, les journalistes, les étudiants, les instituteurs et les intellectuels appuient le bill 60 sans restriction et refusent de la voir amender, c'est qu'ils ont l'expérience toute chaude des relations humaines « complexées » et amèrement vécues que l'Etat spirituel, abâtardi d'arrivisme, a effectivement établies dans un Etat démocratique inopérant. Ce n'est pas un hasard si tous les partisans du bill 60 se recrutent parmi ceux qui ont eu le plus à souffrir de l'ancien régime, soit, comme les ouvriers, en ne pouvant pas envoyer leurs enfants à l'université, soit comme les intellectuels, en étant contraints au jeûne de l'esprit, à la prudence, à la servilité ou à l'exil. Pour eux, qu'ils puissent ou non l'exprimer en termes convaincants, une société humaine et respectueuse des droits de l'homme n'est pas nécessairement celle où des principes-idoles figurent au fronton des institutions, dans les textes constitutionnels ou dans les discours des dirigeants, mais celle où effectivement les hommes sont libres de vivre, de travailler, de penser et d'aimer, sans avoir à rendre compte à une certaine élite de leurs péchés et sans surtout « servir » de pâte molle aux bons désirs d'une minorité bien-pensante, — qui s'imamine posséder « de droit divin » et par hérédité perpétuelle la vocation de leader politico-spirituel du peuple chrétien semé en Neuve-France par la fille aînée de l'Eglise, à une époque où la mystique pouvait encore facilement servir d'intelligence.

La « pureté » des principes invoqués par les adversaires du bill 60, loin de les absoudre, les condamne d'autant plus qu'elle n'a jamais passé dans la pratique autrement que sous la forme d'une inaction justificatrice de privilèges arbitraires et de malentendus néfastes, comme celui qui fait croire qu'une école, un collège, ou une université catholique est « de facto » une bonne institution pédagogique.

Opposer à la création d'un ministère de l'Education un « droit des parents » ou un « droit de l'Eglise d'abord », c'est tout simplement l'ignorer dans ce qu'il doit être pour ne pas exister seulement de nom, c'est vouloir continuer la mystification, c'est passer à côté du problème et finalement c'est être franchement malhonnête avec le peuple que l'on a jusqu'à présent maintenu (consciemment ou non) dans la fausse sécurité de l'ignorance, pour mieux le diriger, et dans plusieurs décennies de « paix scolaire » pour mieux l'endormir. De plus, faire de la casuistique avec le bien commun politique d'une nation, c'est entretenir la confusion, s'amuser à confondre plusieurs ordres de réalités et peut-être, au fond, tenter un coup de force contre la démocratie sous couvert de religion.

Car, comme le souligne la commission Parent, si ce peuple est vraiment chrétien de la manière dont on nous le dit, « on ne pourra jamais laïciser l'école . . . tant que la majorité n'en aura pas décidé ainsi » et l'on continuera d'enseigner le catéchisme aussi longtemps que les hommes le voudront. Mais veut-on nous enlever jusqu'au choix de rencontrer Dieu personnellement et sans le détour plutôt asséchant du dogmatisme ? Veut-on nous enlever même la liberté de nous rendre seuls au catéchisme ? Pourquoi vouloir à tout prix garder en mains un peuple que l'on ne peut raisonnablement soupçonner de tendances « communistes » ? Et même si le peuple se voulait communiste, serait-ce le rôle des curés de réclamer la liberté pour le convertir de force à l'assistance à la messe et au libéralisme politique, économique et socio-culturel ?

Si du moins la liberté « formelle » défendue par nos évêques et nos sacristains-laïcs s'était *réalisée* dans la vie concrète ! Si du moins la charité prêchée par les clercs était davantage descendue dans les rues, et si l'évangile avait assumé la sociologie ! Peut-être alors *Relations* et consoeurs auraient-elles le droit de parler au nom de certains principes . . . Mais, à bien y penser, si plus de curés étaient descendus dans la rue, il y a longtemps déjà que les dogmes auraient été remplacés par la liberté de conscience et que l'appareil scolaire dont ils ont fait une idole à leur image aurait été sacrifiée au système exigé par une société moderne.

Mais trop de clercs s'entendent mieux à défendre la liberté (ou plutôt leur « ordre ») que les hommes libres, et leur manière de discuter du ministère de l'Education, que des hommes libres sont en droit de réclamer, consiste à supprimer mentalement, par un savant jeu légaliste, les problèmes réels de l'enseignement québécois. Leur façon de noyer la réalité sous une marée de casuistique constitue, comme dirait la psychanalyse, une destruction symbolique de la réalité elle-même. La vraie défense des droits de l'homme, au contraire, va chercher les faits où ils sont, n'a pas peur de les prendre par les pieds, les mains et la tête, et d'en voir le visage en pleine lumière. J'attends encore que les adversaires du bill 60 aient transformé et réalisé leur « liberté » de jugement en liberté de compréhension, qu'ils aient déchiré le voile de leur pudique inquiétude morale et aperçu dans sa nudité notre vide absolu.

Mais j'espère que le gouvernement Lesage, lui, n'attendra pas que tous les clercs et tous les sombres théologiens laïcs du Québec aient compris, pour passer à l'action. J'espère que le gouvernement ne sacrifiera pas son projet de loi pour se replier sur une bonne conscience hypocrite et donner de nouvelles armes à la mauvaise foi.

(Suite au bas de la page suivante)

Réflexions sur la démocratie scolaire

"pour une catholicité de type spécial"

Maurice BLAIN

« S'il n'y a pas de véritable ministre de l'Education, cela revient à soutenir que le gouvernement n'a pas de place dans l'éducation, que l'éducation n'est pas une exigence du bien commun de la société civile . . .
Il appartient à l'Etat de définir juridiquement la confessionnalité dans un système d'enseignement public. »

ABBÉ GÉRARD DION

« C'est la vitalité des chrétiens bien plus que les arrangements favorables avec des politiciens cléricaux qui constitue une sauvegarde valable pour les droits de l'Eglise en éducation. »

ABBÉ LOUIS O'NEIL

JE tiens globalement l'analyse du premier MÉMOIRE de la Commission d'Enquête Parent, et la synthèse de ses recommandations pour un document désormais capital dans notre histoire. Non seulement pour un acte collectif de maturité, de clairvoyance et d'audace intellectuelles peu communes, aux plans de l'éducation et de la culture, mais aussi pour un fait politique datant la naissance de ce qui peut devenir la plus profonde révolution de notre société elle-même.

Je tiens les projets législatifs de Ministère de l'Éducation et de Conseil Supérieur de l'Éducation (Bill 60) pour un acte de courage et de sagesse politiques indispensable si le Québec veut se doter d'institutions scolaires modernes. Les principes que défend le Bill en matière d'éducation: responsabilité de l'Etat, autorité du Ministre, unité des structures supérieures, planification du système scolaire, respect de la liberté des consciences, sont autant d'options essentielles à la réalisation d'un authentique et grand dessein. Essentielles et indivisibles. A moins de renoncer froidement à l'instauration, dans un temps prévisible, d'une école publique, laïque, démocratique et soucieuse à la fois des droits intellectuels de l'enfant et des libertés civiles et religieuses du citoyen.

Si essentielles cependant que soient toutes les options du Bill 60, elles paraissent gravement insuffisantes au moins en trois domaines où l'État, s'il est résolu à entreprendre une véritable politique en éducation, ne peut qu'arrêter des positions très souples et très fermes :

a) La souveraineté absolue de sa juridiction civile ou politique, dans les pouvoirs de décision et de coordination;

b) La laïcité de ses organismes supérieurs dans le gouvernement du système scolaire, pour affranchir ses rapports avec le pouvoir des Églises;

(Suite de la page 3)

J'espère qu'il comprendra qu'aucun citoyen du Québec n'est intéressé à payer des impôts pour remplir les coffres d'un pseudo-ministère qui sera soumis, comme l'actuel DIP, au bon vouloir d'imbéciles, qui n'ont jamais été élus par le peuple. J'espère enfin qu'on nous épargnera l'humiliation d'un retour aussi rapide au duplessisme.

Si M. Lesage n'est pas persuadé que le ministère de l'Education est exigé par « la demande populaire », qu'il organise un référendum sur la question et il verra que le peuple du Québec sait mieux que la plupart de ses curés distinguer entre la politique et l'évangile. ★

c) La volonté d'instaurer un régime scolaire qui demeure ouvert à l'avenir de toute évolution sociologique, et en particulier à l'enseignement non-confessionnel.

Il ne faut pas cacher que ces trois questions, à elles seules, soulèvent d'immenses difficultés que les auteurs du Bill 60 ont visiblement tenté, par une simplification, un laconisme ou un silence familiers des textes législatifs, d'atténuer ou d'escamoter.

Toutefois, ces trois questions réservées, il paraît certain qu'une opinion publique nettement majoritaire, sinon toujours unanime, souscrivait au dessein fondamental du Bill 60 : la constitution d'un Ministère de l'Éducation sous l'autorité unifiée d'un Ministre responsable à l'Assemblée, c'est-à-dire au principe démocratique d'une prise en charge et d'un contrôle par l'État de tout un système scolaire à rénover. Du moins, jusqu'à l'intervention publique de l'Assemblée Épiscopale et à la publication de ses fameux Projets d'Amendements.

Depuis les dernières audiences publiques de la Commission Parent, où la grande majorité des organismes les plus représentatifs avaient réclamé avec force l'institution d'un tel Ministère, et la publication de son premier MÉMOIRE, seuls quelques groupes avaient continué de mener un combat d'arrière-garde en s'opposant au principe même du Bill. L'enjeu semblait si bien assuré pour le gouvernement que M. Gérin-Lajoie, après sa tournée d'information de juillet, s'engageait solennellement à faire adopter sans délai son projet de législation scolaire, jetant dans la balance sa fonction même de Ministre, et que M. Lesage annonçait triomphalement la tenue d'une session spéciale d'automne pour hâter la mise en oeuvre d'un nouveau Ministère.

Au premier septembre, le gouvernement et l'opinion étaient saisis des Projets d'amendements des Évêques. Du coup tout le débat scolaire était remis en question et le rapport des forces bouleversé. Dès lors, il était clair que l'épreuve décisive pour le Bill 60 commençait avec la rencontre, le dialogue ou l'affrontement des deux pouvoirs, de l'Église romaine et de l'État politique. Une première phase est révolue, dont personne ne connaît l'issue; une seconde est en cours, la tournée du Ministre qui tâche d'obtenir l'appui de l'opinion publique et sauver peut-être la session d'automne. Mais il est aisé de prédire dès maintenant que dans cette épreuve vont se jouer, dans une très large mesure, la souveraineté de l'État, le dynamisme de l'Église et la démocratie scolaire.

Une pensée libérale . . .

L'intervention de l'Assemblée des Évêques était nécessaire et prévisible. Comment imaginer que sur une aussi grave question que celle de l'avenir de l'école, le corps épiscopal n'ait pas pris position ? L'Église romaine était trop engagée pour s'enfermer dans un mutisme qui eût créé les plus funestes équivoques, et entretenu un malaise politique permanent. Engagée, elle l'était spirituellement, par son magistère en matière d'enseignement religieux; sociologiquement, par ses institutions privées, son personnel enseignant, son prestige historique ; institutionnellement, par sa participation au gouvernement des structures scolaires et sa présence directe au Comité Catholique du C.I.P.

On peut regretter cependant que l'Assemblée Épiscopale n'ait pas jugé comme un exemple salutaire à la démocratie de présenter à la Commission Parent les exigences de l'Église, et que son intervention ait fâcheusement coincidé avec le déchaînement d'une féroce croisade de l'intégrisme contre l'État.

Les Évêques ont exprimé leurs vues dans deux documents distincts : la LETTRE du président de l'assemblée, Mgr Maurice Roy, et le Corps des AMENDEMENTS, signé par le collège entier. Pour éviter de tomber dans des simplifications injustes, il convient d'examiner chaque texte à son mérite, car ils paraissent animés d'un esprit et conçus dans des perspectives très différents.

Singulièrement libérale de pensée et sereine de ton, la LETTRE de Mgr Roy au Premier Ministre constitue peut-être un document fort important dans l'évolution de la pensée officielle de l'Église. La crainte de tomber dans un piège politique semble avoir empêché plusieurs de saisir dans ce langage inhabituel le contenu réel de cette pensée. Est-ce naïveté que de discerner, sans équivoque possible, des vues très ouvertes, et c'est là sa nouveauté, sur certains des problèmes qu'a soulevés le débat scolaire depuis deux ans; et de penser que sont désormais écartés, sur le plan doctrinal, certains obstacles majeurs à un essai loyal de solution politique au renouveau scolaire ?

Qu'affirme la LETTRE, explicitement ou implicitement ?

a) Que notre société doit désormais être acceptée comme spirituellement « pluraliste »,

et que la règle de « la liberté de conscience » devient la sauvegarde de la démocratie scolaire;

b) Que la responsabilité de l'éducation incombe à l'État et que sa souveraineté temporelle n'est pas contestée par l'Église;

c) Que l'Église officielle se retire des institutions de gouvernement scolaire et met implicitement fin à la suppléance historique et à la coordination sociologique des pouvoirs civil et ecclésial.

Les historiens seraient bien avisés de prendre acte de ces propositions doctrinales, remarquablement accordées à l'intelligence de notre évolution.

Enfin, la LETTRE rappelle avec force la souveraineté de l'Église en matière religieuse, sa conception de l'éducation chrétienne et annonce ses exigences en matière de confessionnalité scolaire. Cette dernière partie nous conduit au second document, le projet d'AMENDEMENTS au Bill 60.

... au service d'une politique conservatrice

Si la lettre de Mgr Roy annonçait, au nom de l'Église, et « dans les limites de sa compétence particulière », des « suggestions positives » pour l'élaboration des structures scolaires, les AMENDEMENTS s'inspirent d'une toute autre recherche, révèlent de tout autres desseins, font appel à de tout autres méthodes.

Qu'on me comprenne bien : Il ne s'agit nullement de contester à l'Église un droit absolu, participant de son magistère spirituel, de définir et de sanctionner, dans des institutions publiques, le contenu de l'enseignement religieux ni même la liberté de cet enseignement. Il suffit, pour le reconnaître, de se prévaloir de la plus élémentaire notion de laïcité. Mais bien de contester, dans l'exercice de ce droit, certaines propositions d'une politique de l'Église incompatible avec le respect du bien commun de la société civile; une politique dont les voies et moyens dénaturent les postulats et les intentions ; une politique par laquelle l'aménagement des garanties institutionnelles exigées au nom de l'éducation chrétienne et de la confessionnalité, empiète gravement sur l'autorité de l'État et menace dangereusement la démocratie scolaire; une politique où les fins particulières d'une société religieuse tendent à coordonner sous sa dépendance le bien général de la société civile.

Comment en effet concilier de si gênantes contradictions entre certaines positions doctrinales de la LETTRE de Mgr Roy et la plupart des exigences législatives des AMENDEMENTS ? un esprit de tolérance si ouvert et l'expression d'une méfiance et d'un légalisme si rétrogrades ? le souci de pluralisme religieux et la défense de privilèges temporels ?

Comment expliquer le silence presque général qui a depuis frappé ces fameux corps intermédiaires, eux qui, hier encore, revendiquaient les réformes les plus radicales, et laisse face à face, dans un dialogue presque clandestin, l'Église et l'État ?

Comment assister sans quelque gêne aux pénibles acrobaties intellectuelles de M. Gérin-Lajoie, qui négocie, s'engage à honorer les exigences romaines et retraite sans même défendre devant l'opinion certaines dispositions fondamentales de son Bill, récusées au fond par les AMENDEMENTS, comme si les suggestions des Évêques étaient un verdict sans appel ?

Comment qualifier la solidarité et le sens démocratique des ministériels, sinon leur flair électoral, si visiblement empressés de laisser le Ministre de l'Éducation conduire seul la bataille de l'école ?

Comment surtout, pour le citoyen, ne point se croire dupé et impuissant devant une opération qui le concerne si vitalement ? de l'État qui, après que le peuple a été appelé en consultation à la Commission Parent, décide du litige au cours d'un arbitrage avec une des parties en cause, dont la voix semble revêtir l'autorité du Juge.

Notre société n'a pas rompu avec le régime de théocratie, ni les habitudes mentales de la Sainte-Alliance. Détenteurs de pouvoirs égaux, Ministres et Évêques négocient d'égaux à égaux le destin de la cité politique. Du moins, cela paraît encore normal dans le domaine de l'éducation.

Ni l'Église ni l'État ne paraissent avoir pris conscience des préliminaires essentiels de la laïcité, sans laquelle tout arrangement n'est qu'un marché de dupes :

Que sur le plan du bien commun temporel, duquel relève l'éducation, la souveraineté de l'État prime celle des Églises;

Que les Églises ne détiennent dans l'enseignement public aucun privilège particulier;

Que l'État doit respecter la liberté de conscience des citoyens, croyants ou incroyants, et à ce titre garantir la liberté d'enseignement religieux destiné aux diverses confessions;

Qu'enfin dans l'exercice de la liberté religieuse dans les écoles de l'État, les Églises, gardiennes de la foi de leurs fidèles, mais non des droits des citoyens, deviennent seulement les collaboratrices de l'État.

Aujourd'hui, il faut le craindre, les jeux paraissent sur le point d'être faits. Entre d'une part, l'Assemblée Épiscopale qui, même consciente d'un renouveau démocratique, s'est efforcée d'enfermer l'enseignement public dans une citadelle de garanties confessionnelles qui, en fait comme en droit, vont perpétuer l'Église comme puissance politique et arbitre de la vie culturelle de la nation; et l'État, d'autre part, qui par pusillanimité a consenti à une démission de sa souveraineté dont la démocratie scolaire d'abord, et sa liberté de gouvernement ensuite n'ont pas fini de payer le prix.

Suis-je injuste ou pessimiste ? Peut-être. Mais une analyse des textes nous révèle certaines options, tant de l'État que de l'Église, les plus inquiétantes pour l'avenir et qu'on s'apprête à consacrer dans la législation scolaire.

Genèse d'un faux débat

Avant d'entrer toutefois dans cet examen, il est utile de nous demander si le débat sur les garanties confessionnelles se posait bien à l'intérieur du Bill 60, et si la confusion des esprits n'a pas son origine dans une erreur sur la nature même des notions mises en cause.

Le premier MÉMOIRE de la Commission Parent et les deux projets de loi relatifs à l'éducation (CHAPITRE 58 A — Loi du Ministère de l'Éducation et de la Jeunesse et CHAPITRE 58 B — Loi du Conseil Supérieur de l'Éducation) se proposaient exclusivement de définir une hiérarchie organique d'autorités et de mettre en place l'appareil supérieur de gouvernement, les structures juridiques et les rouages administratifs d'un authentique Ministère de l'éducation.

À l'intérieur de ces limites, personne ne contestera qu'une telle juridiction — celle du bien commun temporel de la société civile — relève totalement et exclusivement de la souveraineté de l'État. Rien, à ce niveau n'autorise quelque Église à prétendre des droits ou privilèges, même de représentation ou de consultation.

On observera que, pas plus que le premier MÉMOIRE, le projet gouvernemental n'entame le problème immense du régime ou des institutions scolaires : nature et constitution de l'enseignement public; statut de l'école laïque et de l'école confessionnelle; définition des libertés académiques; rapports des secteurs privé et public; aménagement des niveaux, règlementation des programmes, des examens et des diplômes; formation des maîtres; taxation et financement. La Commission Parent est formelle sur ce point et l'État ne préjuge en rien de ses conclusions à venir : le problème du régime scolaire et des libertés académiques fera l'objet de son second rapport.

Or, dans un régime de séparation officielle de l'Église et de l'État, et de laïcité des organismes supérieurs de gouvernement civil, que vient faire la confessionnalité ? et quel sens peut avoir, pour un esprit soucieux d'objectivité et de la plus élémentaire rigueur, intellectuelles et juridiques, ce débat absurde dont chacun, et l'Église et l'État, tente vainement de sortir, enfermé qu'il est dans des contradictions sans issue ?

Je m'étonne encore que presque personne ne se soit avisé de distinguer les ordres de réalité, la nature exacte des termes autour desquels est engagé ce dialogue de sourds.

Soyons précis : malgré toutes prétentions théologiques, pour la plupart étrangères à la nature politique de l'école, la confessionnalité de l'enseignement public ne sera jamais, en véritable démocratie politique, que la reconnaissance et le respect, par l'État, dans une institution publique par essence, de la liberté de conscience des citoyens, en l'occurrence de leur foi chrétienne. Ce caractère de confessionnalité scolaire, fondamental du point de vue de la foi des chrétiens, ne peut être reçu par les citoyens et par l'État que comme un accessoire de l'institution politique qu'est l'école.

Car les obligations de l'État sont simples et claires en matière d'éducation. Selon une conception de neutralité absolue, l'État doit dispenser à tous les citoyens, sans distinction de croyances, le meilleur enseignement public et assurer à tous des moyens égaux d'y accéder. Il n'a même pas à entendre la revendication de confessionnalité puisqu'il se déclare incompétent en matière religieuse. Selon une conception de laïcité ouverte, que je n'ai cessé de soutenir, l'obligation de l'État va beaucoup plus loin. Si l'éducation embrasse tout l'homme, l'État doit positivement assurer aux croyants la liberté de leur foi au niveau de l'école, ce qui n'est qu'une forme particulière du respect de la liberté de conscience du citoyen, mais sans jamais pour autant faire de la confessionnalité une condition de l'enseignement public, ni surtout défranchiser de leurs droits politiques acquis les citoyens non-croyants.

Mais l'État, même à l'intérieur d'une laïcité scolaire très ouverte et positive, ne peut renoncer à sa souveraineté en matière d'école publique, ni se dessaisir en faveur des Églises de son droit absolu d'arrêter les conditions sociales et juridiques dans lesquelles la confessionnalité sera insérée dans les lois et les institutions. Puisque même confessionnel, cet enseignement n'en demeure pas moins public fondamentalement, et à ce titre, l'État seul et souverainement décide du droit de cité de la confessionnalité.

À moins, précisément, de nier la démocratie politique elle-même . . .

Aussi bien, introduire la confessionnalité dans le débat sur l'établissement d'un Ministère de l'Éducation et d'un Conseil Supérieur de l'Éducation, c'est fausser toutes les perspectives. Plus exactement, c'est exiger pour l'école publique, ou lui accorder, abusivement, un statut d'école privée; revendiquer des garanties juridiques comme si l'État n'avait jamais reconnu ou s'apprêtait à persécuter la liberté de conscience dans les écoles; enfin et surtout, mettre l'État en situation de devoir négocier avec l'Église des compromis de nature religieuse, hors de sa compétence, au mépris de sa souveraineté politique, qui devrait demeurer sa compétence entière.

Nous en sommes encore à cette confusion, à cette inversion funeste des royaumes de Dieu et de César, qui n'a pas cessé d'empoisonner notre pensée et notre histoire. Nous en sommes encore à discuter éperdument de la confessionnalité au niveau des structures d'un Ministère de l'État, alors que la confessionnalité concerne le statut de l'école elle-même et la liberté de l'enseignement.

Mais il faut bien reconnaître que l'État et l'Église se partagent la responsabilité de cette confusion et de cette surenchère : l'État en sacrifiant par les dispositions du Bill 60 les prérogatives de sa souveraineté et de la laïcité politique; l'Église en opposant ses revendications excessives aux garanties juridiques déjà exorbitantes. M. Gérin-Lajoie a fait le lit des Évêques.

Enfin, puisque l'État a le premier donné le mauvais exemple en engendrant cette fausse querelle, depuis dégénérée en combat pour le salut de la civilisation chrétienne, tâchons de démêler quelques-unes de ces contradictions.

Laïcité de l'État et régime confessionnel

Examinons brièvement quelques-unes des dispositions-clefs du Bill 60 et la contrepartie des AMENDEMENTS proposés par les Évêques. Je n'en retiendrai ici que certains aspects essentiels, reportant le lecteur à d'autres déclarations ou études que je suppose connues, notamment l'analyse exhaustive d'un juriste et théologien averti, M. l'abbé Gérard Dion[1].

Je prendrai pour acquis que l'on tient pour vitale au bien commun de la nation et à la paix sociale une certaine harmonie politique dans les rapports entre la société civile et les sociétés religieuses — ce qui constitue l'objet même de la laïcité. Je présumerai même comme définies les natures complémentaires de ces sociétés, recherchées leurs fins propres, délimitées les frontières de leur autonomie respective.

Et je poserai une première question :

Le Cabinet, dans son projet de Loi sur l'Éducation, et l'Assemblée des Évêques, dans son projet d'AMENDEMENTS, respectent-ils cette norme d'« harmonie politique », ou de démocratie, ou de laïcité qui devrait présider au gouvernement de futures institutions scolaires ? Autrement dit : de l'Église et de l'État, chacun définit-il et affirme-t-il clairement et fermement tous ses droits et toutes ses obligations, à l'intérieur, et seulement à l'intérieur de toute sa souveraineté, tout en respectant celle de l'autre ? De la réponse dépend, à n'en pas douter, l'équilibre et la justice et la durée de tout régime scolaire. L'histoire d'un siècle de luttes, dans la plupart des pays européens, le démontre à l'évidence.

Serrons d'un peu plus près les textes où s'articulent tels rapports, et en premier lieu celui de l'État.

CHAP. 58 A — Loi du ministère de l'éducation et de la jeunesse.

Art. 6 — Le lieutenant-gouverneur en conseil nomme un sous-ministre de l'éducation et de la jeunesse . . . et *deux sous-ministres associés, dont l'un de foi catholique, et l'autre de foi protestante.*

Art. 7 — Sous la direction du ministre, le sous-ministre a la surveillance des autres fonctionnaires et employés du ministère et il en administre les affaires courantes. *Cependant, ces pouvoirs sont exercés par les sous-ministres associés dans les sphères que détermine le ministre.*
(Avec mêmes incidences aux articles 8, 11, 12 et articles 7 et 9 B du Chapitre 58 B.)

CHAP. 58 B — Loi du conseil supérieur de l'éducation.
Art. 2 — Le Conseil est composé de vingt-quatre membres. *Au moins seize doivent être de foi catholique, au moins quatre doivent être de foi protestante* et au moins un doit n'être ni de foi protestante, ni de foi catholique.

Art. 8 — Le lieutenant-gouverneur désigne, parmi les membres du Conseil . . . *Un président et un vice-président, l'un de foi catholique et l'autre de foi protestante . . .*

Art. 15 — *Un comité catholique et un Comité protestant* du Conseil, composés chacun d'un président et de quinze membres, sont institués.

Art. 16 — Ces Comités sont chargés :
a) *d'assurer aux écoles catholiques et protestantes, selon le cas, leur caractère professionnel;*
b) de faire des règlements... *concernant l'enseignement religieux et moral* dans les écoles normales et les écoles publiques élémentaires et secondaires, *catholiques* ou *protestantes*, selon le cas;
c) d'approuver *au point de vue religieux et moral*, les manuels et le matériel didactique pour l'enseignement dans ces écoles et de statuer sur la qualification des professeurs chargés de *l'enseignement religieux;*

Art. 17 — Le Comité catholique est composé d'un nombre égal de représentants des *autorités religieuses catholiques, des parents et des éducateurs*... Les représentants des autorités religieuses *sont nommés* par l'assemblée des évêques catholiques de la Province et les autres par le Conseil, *avec l'agrément de l'assemblée des évêques*, après consultation avec les associations de parents et les associations des éducateurs. »
(Avec mêmes incidences à l'Article 18)

Art. 20 — Le Conseil désigne parmi ses membres une personne pour agir comme président de chacun de ces comités. *Il obtient l'agrément* de l'assemblée des évêques catholiques de la province avant de nommer le président du comité catholique.

(Les italiques sont de nous.)

En insérant de telles dispositions dans sa législation, l'État se place lui-même dans l'ambiguïté doctrinale, la contradiction juridique et l'injustice sociale.

1 — L'État procède, dans le Bill 60, à l'élaboration d'un type de loi et à la mise en place de structures presque entièrement inspirés de l'empirisme sociologique, c'est-à-dire d'une notion du bien commun qui confond encore la démocratie avec le total des satisfactions particulières, et singulièrement celles de la majorité.

Personne ne cherchera à nier toute valeur à cette méthode, ni même le mérite certain d'un effort pour concilier, au niveau du Ministère, des aspirations démocratiques et religieuses très diverses. Mais choisir le critère religieux et le terrain des « classes » confessionnelles pour réaliser l'unité des structures et de l'école publique, c'est tenter d'opérer un clivage par les extrêmes. L'unité s'opère par ce qui rassemble une nation, la culture, et non par ce qui la divise, les différences de croyances. Une telle évidence s'impose particulièrement en éducation où l'État doit s'efforcer de choisir comme règle de sagesse politique celle qui convient à tous les citoyens plutôt que celle qui favorise la majorité. Aussi, dans une société pluraliste, doit-il se situer au-dessus des factions.

Cet empirisme de démocratie formelle que constitue une majorité crée dans le Bill 60 une ambiguïté redoutable : par la sanction du critère de la confessionnalité, l'État devra ou décider souverainement, dans l'exercice du gouvernement scolaire, de questions relevant de la juridiction religieuse, ou, sacrifiant sa souveraineté, s'en remettre à la décision d'une Église.

2 — La faiblesse inhérente à cette empirisme sociologique tient à une méconnaissance des exigences réelles de la laïcité de l'État, qui conduit à l'aliénation de sa souveraineté, puisqu'il met la laïcité des institutions politiques au service d'un régime scolaire confessionnalisé.

On identifiera aisément dans ce « type original de conception scolaire » la représentation d'une idéologie dépassée, celle du « peuple catholique qui a droit à un État catholique. »

Or comment l'État peut-il affirmer comme identités juridiques ou institutionnelles les statuts de l'école publique de droit commun et de l'école confessionnelle, sans tomber dans des contradictions sans issue ?

Comment l'État peut-il, sans renoncer à ses prérogatives et compromettre sa liberté de gouvernement, confessionnaliser et donc soumettre à des conditions d'une juridiction étrangère, la fonction de grands commis et certains organismes supérieurs d'un service public ?

Comment peut-il, sans défranchiser certains de ses citoyens, interdire sous condition de foi religieuse l'exercice d'une fonction publique ? Décréter que certains droits politiques n'auront droit de cité que reconnus ou sanctionnés par l'autorité d'une société religieuse ? Le Ministre de l'éducation ne fait qu'aggraver la dépendance de l'État vis-à-vis de l'Église quand il convient, à peu de chose près, de « satisfaire à ses exigences réelles », c'est-à-dire de soumettre la nomination des sous-ministres associés à la « consultation » des comités confessionnels, déjà contrôlés par les Évêques, et d'accorder aux mêmes comités l'équivalent d'un droit de veto en toute matière, de la reconnaissance des écoles publiques à la qualification des maîtres, relevant de la conception chrétienne de l'éducation.

Faut-il rappeler l'histoire et la lutte contre le Serment du Test pour dénoncer les abus où peut conduire une telle politique ? Et que la confusion législative s'accompagne presque toujours de l'injustice sociale.

3 — Les conséquences de telles contradictions sont déjà prévisibles. D'une part, le Bill

60 défend théoriquement la laïcité de l'État par l'autorité de son ministre et l'institution du Conseil supérieur de l'éducation; d'autre part, il introduit et institutionnalise la confessionnalité dans les organismes et fonctions essentiels de direction et de consultation. C'est inviter l'Église à faire irruption par la porte que l'État lui a ouverte toute grande. Car, dans l'immédiat, cette formule de compromis juridico-social reproduira presque fatalement, aux niveaux des sous-ministres et des comités, le cloisonnement funeste et séculaire du régime du D.I.P. À plus long terme, il faut craindre que ne se réalise jamais une telle recherche d'équilibre contre nature : ou bien le gouvernement du régime scolaire demeurera le fief des féodalités catholiques et protestantes en place; ou bien il sera menacé d'éclatement, soit par les rivalités internes, soit par la pression du pluralisme sociologique. Car un fait est indéniable : le Ministère et ses Conseils et Comités sont constitués de manière à se transformer rapidement en place publique où pourront converger certains conflits religieux ou certaines luttes sociales. Appartiendra-t-il alors à l'État d'être à la fois juge et partie alors qu'il ne devrait être, dans la neutralité, que l'arbitre de l'unité et de la paix ?

L'École confessionnelle, École de droit public ?

Une de ces luttes, pour le partage du pouvoir en éducation, n'est-elle pas déjà engagée ? Relisons certains des AMENDEMENTS proposés par les Évêques :

Art. 6 — Le lieutenant-gouverneur en conseil nomme un sous-ministre de l'Education et de la jeunesse, ci-après désigné sous le nom de « sous-ministre » et deux sous-ministres associés, *agréés l'un par le comité catholique et l'autre par le comité protestant.*

Art. 7 — Sous la direction du ministre, le sous-ministre a la surveillance des autres fonctionnaires et employés du ministère et il en administre les affaires courantes. *Sous la même direction, les sous-ministres associés ont charge de la direction, de l'orientation générale et de l'organisation pédagogique des écoles catholiques et protestantes, selon le cas.*

Art. 16 — Ces comités sont chargés :

a) *De reconnaître les institutions d'enseignement catholiques et protestantes,* selon le cas, d'assurer leur caractère confessionnel *et d'édicter, à ces fins, les règlements qu'ils jugent nécessaires, règlements soumis à l'approbation du lieutenant-gouverneur en conseil.*

b) De faire des règlements soumis à l'approbation du lieutenant-gouverneur en conseil concernant *l'éducation chrétienne,* l'enseignement religieux et moral *et le service religieux* dans les écoles normales, *les instituts familiaux,* et les écoles publiques catholiques ou protestantes, selon le cas;

c) *De statuer sur la qualification du personnel dirigeant et enseignant, au point de vue religieux et moral dans ces institutions d'enseignement;*

d) D'approuver au point de vue religieux et moral *les programmes,* les manuels et matériel didactique pour l'enseignement dans ces *institutions d'enseignement;*

e) *D'approuver, pour l'enseignement religieux, les programmes, les manuels et le matériel didactique et de statuer sur la qualification des professeurs chargés de cet enseignement dans les écoles autres que les écoles confessionnelles ;*

f) *De faire au conseil ou au ministre des recommandations sur toute question de leur compétence.*

(Les italiques sont des Évêques.)

Par un régime assez bizantin d'institutions de compromis, le Bill 60 s'efforçait à la fois de défendre timidement certaines exigences de la laïcité de l'État et de satisfaire à la revendication de confessionnalité. Solution d'accommodement politique, et non option claire d'une conception de l'État et d'une philosophie de l'éducation.

Au dessein incertain du Prince, l'Église oppose la raison du droit divin : sa conception de l'éducation chrétienne, et le dispositif de sa garantie juridique : la confessionnalité. Aussi, les Évêques, dans leurs AMENDEMENTS, suggèrent de réduire la laïcité de l'État à l'approbation symbolique du Lieutenant-Gouverneur en conseil et de fonder l'essentiel des structures de l'école publique sur le statut de la confessionnalité.

Quelles sont en effet les deux dispositions fondamentales des AMENDEMENTS ?

a) La nomination de deux sous-ministres confessionnels, agréés par les comités catholique et protestant, et revêtus, chacun pour son secteur, de pouvoirs à peu près équivalents à ceux du Ministre;

b) L'attribution aux comités confessionnels de pouvoirs de décision et d'obstruction si étendus qu'ils se substituent en autorité à presque toutes les attributions du Conseil Supérieur et du Ministre.

C'est cela que M. Gérin-Lajoie nomme pudiquement « des distinctions minimes de formulation juridique » . . .

À ces propositions, les objections les plus vives viennent naturellement à l'esprit, tant d'ordre juridique que d'ordre institutionnel.

1) La suggestion relative aux deux sous-ministres associés :

a) Contredit directement une prérogative du droit parlementaire qui réserve au Premier Ministre le privilège exclusif de désigner les sous-ministres et constitue une atteinte à la laïcité de l'État dont même la Loi de l'Instruction Publique ne renfermait d'équivalent;

b) Recourt à une procédure, l'agrément ou le véto de comités non élus, qui est une intrusion directe de l'Église dans les affaires de l'État; ressemble fort à du gallicanisme à l'envers, c'est-à-dire cet abus du pouvoir civil qui s'arrogeait le privilège d'agréer la nomination des Évêques; et emploie une méthode profondément anti-démocratique de faire échec à la politique du Ministère;

c) Tend à transformer la juridiction de chacun des sous-ministres associés en secteurs fermés, sinon antagonistes, qui avec le temps pourront très vraisemblablement faire une politique contraire à celle du Ministre, puisqu'ils tiennent leur pouvoir réel des comités confessionnels.

2) La suggestion relative aux pouvoirs des comités confessionnels :

a) Déplace et institutionnalise, au niveau de ces comités de fonction consultative, sauf dans les matières prévues à l'article 16 du Bill 60, et les moins essentielles dans la hiérarchie des organismes du Ministère — des pouvoirs si exorbitants de règlementation exclusive qu'il sera en fait presque impossible au Parlement d'établir et au Ministre de diriger une politique scolaire qui ne passe pas d'abord son certificat de comité. Ces pouvoirs de règlementation signifient une mainmise légale de corps non élus sur tout le système d'enseignement, pour le compte des Églises. Il ne faut pas se cacher que cette mesure met vitalement en cause l'unité et la coordination du régime scolaire lui-même, en plus de son caractère démocratique.

b) En raison même de pouvoirs exorbitants et par une évolution presque naturelle, l'action de ces deux comités tout-puissants, destinés par nature à faire prévaloir les intérêts particuliers des Églises, ne va-t-elle pas, en l'absence de toute contrepartie de pouvoir du même niveau, enfermer peu à peu les organismes de l'État dans le conservatisme d'un système public fondé sur les seules écoles confessionnelles ? Et sanctionner comme source de droit une situation de fait que la laïcité impose à l'État de prévenir pour la justice et la paix scolaire ?

Cent ans de conservatisme et d'impuissance au D.I.P. commencent à nous enseigner les avantages d'une autorité unique et responsable. Est-ce présager des malheurs trop improbables que d'anticiper ainsi l'appesantissement et la corruption naturels du pouvoir des institutions et de tâcher de se prémunir contre l'usage intéressé des conflits, nombreux et durables, que va susciter la mise en marche de ce fameux Ministère ?

Et il faut bien tenir comme premier agent de corruption du pouvoir la confusion des esprits. Quand l'Église revendique la liberté fondamentale de la foi religieuse, elle proclame sa souveraineté légitime et délimite les frontières de la compétence de l'État. Mais quand elle cherche à obtenir, pour le respect de la confessionnalité, au niveau des structures d'un Ministère, des garanties qui nient la laïcité de l'État, la plupart des chrétiens se persuadent qu'elle défend une doctrine, comme si l'école publique était de droit commun confessionnelle.

Or l'école publique n'est pas confessionnelle par droit de l'Église, mais par droit de la démocratie. C'est la raison d'État et le bien commun de la société politique qui seuls fondent l'école publique, et la laïcité de l'Etat qui la sanctionne aussi comme confessionnelle.

Ni devant l'État, ni devant l'Église, la liberté de conscience, pour être sauvegardée, n'a de droit absolu ni de besoin strict de l'école confessionnelle publique. Aussi, est-ce l'effet d'une longue habitude des esprits que d'identifier encore école confessionnelle et liberté de conscience, droit de la personne dans toute société civile et caractère historique ou sociologique attaché à l'école publique destinée aux croyants.

Précisément, et même inspirés par ce souci de respect des consciences dont l'État est le gardien dans la cité politique, les AMENDEMENTS proposés par l'Épiscopat témoignent encore de cette habitude, et d'une invincible méfiance de l'Etat démocratique. Forts de leur écrasante supériorité numérique, les chrétiens sont-ils si peu assurés dans leur foi, ou si peu concernés par la démocratie pour chercher à garantir à l'école leur liberté de conscience par les seules redoutes d'une si formidable citadelle juridique et institutionnelle ?

Des écoles autonomes ?

Les AMENDEMENTS ont suggéré des moyens législatifs sans commune mesure avec les garanties normales de la confessionalité, et les Églises se préparent à occuper presque tout le système scolaire. Mais cela ne suffit pas encore.

Dans le préambule des AMENDEMENTS, Article 1, sont inscrits les considérants suivants :

CHAPITRE 58A
Dans la détermination des pouvoirs du Ministre, on désire la mention, sous forme de considérants ou d'additions à l'article 1 ou à l'article 2, des points suivants :
Du droit pour tout enfant de bénéficier d'un système d'éducation qui favorise le plein épanouissement de sa personnalité ;
Du droit des parents de choisir les institutions qui, selon leur conviction, assurent le mieux le respect des droits de leurs enfants ;
Du droit pour les personnes et les groupes de créer des institutions d'enseignement autonomes et, les exigences du bien commun étant sauves, de bénéficier des moyens administratifs et financiers nécessaires à la poursuite de leurs fins ;

(Tous les italiques sont des Évêques)

On imagine mal dans cette formule une simple déclaration de principes, admis par la force de l'évidence, sur l'origine et la finalité des droits en éducation, équivalant à un rappel des postulats élémentaires de la démocratie scolaire, ou moins encore une généreuse tautologie. On ne garantit pas de telles évidences par un texte de loi. Il faut bien admettre que les Évêques ont voulu inscrire ici une charte des droits (bill of rights) qu'ils jugeaient impérieuse et à laquelle seraient soumises l'interprétation, l'économie et le fonctionnement de tout le Bill 60. C'est du moins la règle qui prévaut, en droit, dans l'exégèse de tout préambule ou de tous considérants d'un texte législatif.

En examinant ces dispositions et leur contexte, nous observons ceci :

1 — Qu'inscrite immédiatement sous l'article 1 ou 2 du Bill 60 qui détermine les pouvoirs du Ministre, cette charte de droits scolaires peut être interprétée soit comme un frein démocratique à l'absolutisme de l'Etat, soit comme une série de mesures destinées à limiter et décentraliser l'autorité du Ministre ;

2 — Les paragraphes A et B réfèrent à un « système d'éducation » et à des « institutions » sans préciser s'ils doivent être publics, contrairement à l'hypothèse du Bill 60 qui établit l'autorité du Ministre sur toutes les écoles, publiques et privées ;

3 — Le paragraphe C, lui, désigne nommément « le droit pour les personnes et les groupes de créer des institutions d'enseignement autonomes et de bénéficier . . . »

Personne ne pouvant préjuger des intentions des Évêques sur ce préambule d'apparence purement idéologique, tâchons de poser, sinon de vérifier, trois hypothèses :

1— Ou bien ces « institutions autonomes » se situent à l'intérieur du Bill 60, c'est-à-dire sous la gouverne du Ministère de l'Éducation, et sont publiques, et le bill of rights n'a plus qu'une valeur de symbole, de règle morale au-dessus de l'État. A moins de voir, dans la conclusion du paragraphe D du même préambule :

D) Des attributions reconnues au Conseil supérieur de l'Education, aux comités catholiques et protestants ainsi qu'aux commissions instituées par la présente loi.

une tentative délibérée de fragmenter et de réduire l'autorité du Ministre, déjà singulièrement partagée par les autres dispositions des AMENDEMENTS.

2 — Ou bien ces « institutions autonomes » se situent encore à l'intérieur du Bill 60, mais sont de caractère privé.

Ici, deux options évidentes :

a) La première : le bill of rights défend non seulement le principe des féodalités privées, mais encore l'intangibilité des institutions en place et leur liberté de proliférer aux frais de l'État, contre toute politique de planification ou de gratuité scolaires ;

b) La seconde : le bill of rights consacre d'avance l'échec de toute tentative par l'Etat de socialisation de l'enseignement.

3 — Ou bien ces « institutions autonomes », nécessairement privées, se situent en marge ou au-dessus du Bill 60. Alors c'est la sécession des groupes ou des Églises avec l'État et la résistance scolaire ouverte des féodalités. C'est l'hypothèse intégriste de la persécution et de la tyrannie de l'État, de la guerre scolaire et de la croisade religieuse — la fin des libertés civiles en éducation.

Bien malin qui dira laquelle de ces hypothèses a prévalu, la moins probable ? la plus vraisemblable ? la plus utopique ? dont chacune a ceci en commun qu'elle préjuge au fond des recommendations du second MEMOIRE de la Commission Parent sur le régime ou le statut de l'école publique et la liberté de l'enseignement.

Ne serait-il pas plus réaliste de laisser au peuple le soin de choisir ses gouvernants et à l'État celui de mettre en oeuvre la démocratie scolaire plutôt que d'introduire dans le Bill 60 de si funestes solutions de rechange au Ministère de l'Éducation ?

L'intégration des non-confessionnels

Prévenons sans ambage qu'il ne s'agit pas ici de substituer à un dispositif de garanties confessionnelles un autre dispositif de garanties non-confessionnelles ou de laïcité. Même si l'Etat, laïque par nature, n'a point saisi, dans la non-confessionnalité de l'école publique, l'argument idéologiquement et politiquement redoutable et juste de la laïcité.

Certains ont discerné dans le rappel des droits de la liberté de conscience (cf. LETTRE de Mgr Roy) une attitude de neutralité bienveillante de l'Église à l'endroit d'un éventuel secteur neutre ou non-confessionnel. (cf. art. 16, parag. E, in fine, des AMENDEMENTS). D'autres, commentant le Bill 60, ont souligné avec force, avec justesse parfois, une tentative prudente de laïcité dans les structures supérieures du Ministère: constitution d'une autorité civile hiérarchisée — Ministre, sous-ministre, Conseil supérieur, commissions consultatives — qui, comme détentrice globale du pouvoir de l'Etat, demeure essentiellement non-confessionnelle ; gravement tempérée cependant, dans l'exercice du pouvoir, par l'appartenance confessionnelle de rigueur de tous les représentants de l'État, sauf le Ministre, le sous-ministre et l'unique membre du Conseil Supérieur, qui ne sera « ni de foi catholique, ni de foi protestante ».

Quelques-uns ont même souligné que l'étendue des pouvoirs du Ministre (art. 2, 3 et 9B du Bill 60 — chap. 58A) l'autorisait, le cas échéant, à décider de la constitution de tout autre comité, même non-confessionnel, ou de modifier la composition, non définitive, du Conseil Supérieur.

Je ne soulèverai pas ici une très évidente difficulté : qu'après l'adoption du Bill 60, le Ministre est le premier représentant de l'État soumis à une législation qu'il ne peut modifier sans recourir à une refonte par la Législature.

Non, la perspective « scolaire » me semble plus réaliste et plus féconde que la perspective « légaliste ». D'une part, un grand dessein : nous sommes à construire un nouveau régime scolaire appelé à nous gouverner longtemps. D'autre part, une donnée sociologique certaine : la présence d'une minorité non-confessionnelle ou non-croyante destinée à grandir et à s'affirmer.

Et je pose de nouveau une question : Comment l'État entend-il rendre justice à cette minorité non-confessionnelle et pratiquer la démocratie scolaire intégrale avec les seules institutions du Bill 60 ? Comment conçoit-il l'intégration, dans l'égalité politique, de cette minorité à un régime scolaire prisonnier du concept et des structures de la bi-confessionnalité ?

Il ne s'agit plus de prudence, ni de courage politiques, mais de stricte justice. S'il est vrai qu'un système politique ou scolaire se juge au sort qu'il fait à ses minorités, que vaudra le nôtre, qui n'a trouvé qu'un mot, un « traître mot », disait jadis Pierre Vadeboncoeur, pour « assumer ses responsabilités », proclame chaque jour M. Gérin-Lajoie.

Nulle part, dans le Bill 60, la porte n'est ouverte, ni fermée non plus à l'exigence de justice de cette minorité. Pour la très évidente raison que cette minorité ne compte guère, politiquement, et que, par paradoxe, politiquement encore, elle est aujourd'hui trop gênante pour les bons rapports de l'État et des majorités confessionnelles . . .

Mais comptez-vous, Monsieur le Ministre, qu'elle sera moins gênante demain, les grandes féodalités satisfaites et la clientèle rassurée ? et que cette question pourra être arrangée clandestinement, avec des expédients d'antichambre ? Entendons-nous bien : cette minorité ne sollicite aucun privilège, elle réclame seulement mais entièrement l'égalité politique à l'école publique. Elle est déterminée, avec sérénité ; elle est impatiente, avec tolérance. Mais je serais étonné qu'elle cherche à négocier honteusement sa place dans la démocratie scolaire.

Faisons, si vous voulez, un pari :
Dans un Bill 60 ouvert sur l'avenir, vous inscrivez la création d'un *troisième comité, non-confessionnel, placé sous la direction du ministre et du Conseil Supérieur, muni des pouvoirs équivalents aux deux autres, et provisoirement composé de trois ou cinq membres sans appartenance religieuse définie, désignés par l'état sur recommandation des sociétés ou groupes de parents concernés.* Et, dans cinq ans, prenons rendez-vous pour dénombrer les enfants inscrits aux écoles publiques que gouvernera ce Comité.

Peut-être alors de vieux mots fatigués se seront-ils enfin incarnés dans une réalité vivante, que la souveraineté des institutions de l'État affirmera vraiment sa laïcité, et le statut de l'école publique, la mesure de la liberté et de justice politiques au Québec.

Il m'est arrivé de songer qu'aux tout premiers rangs des défenseurs du Ministère de l'Éducation — rappelez-vous, Monsieur le Ministre, l'automne 1960 — se trouvaient beaucoup de démocrates qui attendent encore pour leurs enfants des écoles que le Bill 60 ne nomme même pas . . .

La clef de la paix scolaire

Depuis la publication des AMENDEMENTS, n'a cessé de déferler la clameur ultra-conservatrice ou intégriste. Réflexe conditionné de l'esprit, qui exploite par le raidissement idéologique et la surenchère politique une recherche de sursécurité religieuse et sociale.

LA CLASSE EXPLOITÉE

« Etudiants du Québec unissez-vous »

par Dogan Akman[(1)]

Si Karl Marx vivait de nos jours, il aurait sûrement inclu le mot « étudiant » dans sa phrase célèbre qui conclut son « Manifeste Communiste » Travailleurs (et étudiants) de tous les pays, unissez-vous ! »

Depuis 1848, date de la rédaction du MANIFESTE, les ouvriers se sont unis. Ils se sont unis sur le plan national en syndicats, sur le plan international sous les auspices des organisations mondiales pour former le Bureau du Travail.

(1) Etudiant du département de sociologie de l'Université de Montréal.

Au Québec, les ouvriers peuvent faire la grève, revendiquer et protéger leurs droits. La société les accepte. Leurs conditions sont loin d'être satisfaisantes mais au moins on considère sérieusement leurs revendications.

La société a toujours eu des exploités; si les ouvriers se sont émancipés, les étudiants, la classe étudiante les a remplacés et elle est actuellement exploitée jusqu'à la corde.

Les exemples sont là... Les frais de scolarité universitaires ont été augmenté de $50 à $100 par an. Les restaurants de l'Université, administrés dans la plus grande irrationalité ont augmenté le prix des repas de 10 sous, toujours sans avoir consulté les étudiants qui pourtant ont des organismes de consultation.

En somme, l'étudiant se trouve à payer cette année $100 de plus sans pouvoir les récupérer sous forme de bourses ou prêts du ministère de la Jeunesse qui maintient obstinément ses maximums de l'an dernier.

Pourquoi cette augmentation dans les frais de scolarité ? En ce qui concerne l'Université de Montréal, c'est simple : le bureau des Gouver-

---

(Suite de la page précédente)

De nouveau semblent avoir repris les tractations clandestines et s'installer un climat de suspicion. L'Etat se prépare-t-il à conclure un compromis humiliant et à se satisfaire, en échange d'une trève politique, d'un Ministère au rabais ?

Si les faits allaient le démontrer, l'illusion de trève pourrait être brève et amère. En effet, à la veille des AMENDEMENTS de l'Épiscopat, paraissait s'être réalisé, dans l'opinion publique, un large accord, un alignement général sur l'esprit et le contenu du Bill 60, issu d'une conciliation spontanée, entre des positions extrêmes, de l'esprit de tolérance, du souci d'oecuménisme, de la recherche de laïcité. Comme si chacun, pour sauver l'enjeu d'une législation capitale, avait accepté loyalement une certaine règle du jeu démocratique.

S'il aggrave dans les quelques mois qui viennent, le climat de passion qui sévit risque de tout pourrir et de compromettre cet accord, bien fragile encore. Beaucoup, il faut le craindre, seront tentés de dénoncer la règle violée et de se retrancher dans des positions infiniment plus radicales.

Le temps presse, et l'État ne pourra plus très longtemps différer une option qui désormais devra être claire, ferme et décisive. Ou bien il assumera totalement sa vocation à la laïcité, dans un équilibre de souveraineté et de démocratie ; ou bien son Ministère de l'Éducation et son régime scolaire n'en finiront pas d'être remis en question, jusque dans ses fondements mêmes.

L'enjeu est vital : il s'agit de l'avenir de notre destin culturel et de la paix religieuse et scolaire. Il y a des révolutions avortées dont la démocratie pour longtemps ne se relève plus. ★

(1) ABBÉ GÉRARD DION — « Le Bill 60 et la confessionnalité », dans la revue *Maintenant*, de Septembre 1963.

Le lecteur pourra aussi consulter les textes suivants :

ABBÉ LOUIS O'NEIL — « La séparation de l'Église et de l'État », dans la revue *Maintenant*, de septembre 1963.
GÉRARD PELLETIER — Éditoriaux parus dans *La Presse*, des 11, 14, 18 et 21 septembre 1963.
ANDRÉ LAURENDEAU — « Une catholicité de type spécial ? », *Le Devoir*, du 14 septembre 1963.
R.P. H. M. BRADET, O.P. — « Vraies et fausses sécurités », dans la revue *Maintenant* de septembre 1963.
LE MOUVEMENT LAÏQUE — Déclaration et projet d'amendement, *Le Devoir* du 17 août 1963.
ASSOCIATION DES ÉTUDIANTS — Déclaration, *Le Devoir* 16 septembre 1963.
PARTI SOCIALISTE DU QUÉBEC — Déclaration, *Le Devoir* 23 septembre 1963.
MAURICE BLAIN — « Laïcité et Démocratie », dans *Justice et paix scolaires*, Les Éditions du Jour, 1962.

N.B.

Quand je décris, à propos des exigences de l'Episcopat, comme de « pénibles acrobaties intellectuelles » les déclarations de M. Gérin-Lajoie, le lecteur aura compris que je fais allusion aux propos du Ministre, tenus à Saint-Polycarpe (23 septembre) et Trois-Rivières (27 septembre), et qu'il n'a pas encore désavoués, au moins explicitement. Et non à l'ensemble de sa politique en éducation, admirablement éclairée et défendue dans son ouvrage « POURQUOI LE BILL 60 ».

neurs de l'Université accepte les demandes d'augmentations de l'Association des Professeurs et va à Québec pour réclamer les sommes supplémentaires. Québec refuse catégoriquement de fournir le montant voulu et dit à l'Université de ne pas accorder les augmentations.

L'Université, ne pouvant revenir sur sa parole, décide d'augmenter les frais de scolarité et c'est nous, étudiants, qui devons payer pour tous. Les étudiants sont trop faibles pour réagir, alors prenons avantage de leurs faiblesses, exploitons-les...

Que dire alors de l'attitude du Gouvernement ? Comment reconcilier ce refus d'accorder des augmentations aux professeurs quand M. Gérin Lajoie répète sans cesse qu'il faut revaloriser l'enseignement et le statut de l'enseignement au Québec ?

Que dire encore de l'attitude d'un gouvernement soit disant libéral qui d'un côté prêche que l'éducation relève du pouvoir politique (et le bill 60 est là) et d'un autre côté ne veut pas faire face à ses responsabilités et payer aux professeurs un salaire décent ?

Rousseau a jadis écrit : « Je préfère être un homme à paradoxes que d'être un homme à préjugés »... il semble que le gouvernement est plein de Rousseau... et cela donne la nausée.

Que faire? comment l'étudiant peut-il agir pour faire face à cette exploitation ? Une action concertée entre les universités du Québec est quelque peu difficile pour le moment. Il n'est pas facile de convaincre les fils à papa de McGill, Sir George Williams et moins encore cette niche de bourgeois réactionnaires qu'est Bishop University que le temps de s'organiser est venu... alors que faire ?

La meilleure solution, je crois, est pour les universités désireuses de mettre une fin aux injustices de s'affilier aux syndicats ouvriers... après tout ne sommes-nous pas des ouvriers ? La chose ne se fera pas sans difficulté, et il y aura peut-être des martyrs. L'Université est faite d'étudiants et d'élèves, mais les administrateurs n'aiment pas trop y penser. Si, cependant, le gouvernement et l'Université ne souhaitent pas voir devant eux une force étudiante syndicalisée et prête à se « battre » par tous les moyens envisagés de nos jours par les syndicalistes, on peut leur proposer une solution en trois points à laquelle il importerait d'adhérer immédiatement :

1) *une représentation adéquate dans l'administration de l'Université;*

2) *la remise des augmentations de scolarité;*

3) *présentation d'un plan clair et précis visant à la gratuité scolaire, et si la gratuité scolaire ne peut pas être mise en vigueur d'ici 5 ans, la mise en vigueur immédiate d'un plan logique, compréhensif et riche d'aide financière aux universités et aux étudiants.*

Naturellement, la plus grande objection serait basée sur le fait que l'état des finances actuelles de la Province ne permet pas la mise au point des deux dernières propositions.

Mais bon sang, pensez-vous que les révolutions se font dans les salons ? Il est sûr que pour faire tout ce qu'on demande il faudra de l'argent et il faudra se serrer la ceinture. L'argent est disponible, il s'agit de l'avoir sous forme de taxes.

Par exemple, croyez-vous que quelqu'un criera fort contre une augmentation dans les prix des boissons alcooliques, et pourtant ça rapporterait bien des sous. Ou encore, les gens vont-ils acheter moins d'autos, de télévisions ou d'autres appareils électriques ou des objets de luxe si on imposait ou augmentait les taxes ?

Enfin, pourquoi ne pas taxer les propriétés des communautés religieuses, catholiques, protestantes ou juives ? Après tout les religions sont, paraît-il, supra-nationales, mais ironiquement les institutions religieuses sont bourrées paraît-il d'argent pris de la poche des gens. Il est temps de taxer ou même de nationaliser ces richesses.

Le temps des complaisances est révolu. Nous demandons au gouvernement et aux autorités universitaires de prendre immédiatement les mesures nécessaires afin que les injustices graves et grossières commises à l'égard de la classe étudiante soient réparées sans délai. ★

BILL 60 ET RECHERCHES PÉDAGOGIQUES

Jean-Marie JOLY[1]

IL est un élément du rapport de la Commission Parent qui n'a, à ma connaissance, provoqué que peu de commentaires publics, favorables ou défavorables. Il est vrai que cet élément n'occupe, dans le rapport, qu'une place minuscule. En effet, dans le graphique qui décrit les structures proposées pour le ministère de l'Education, et dans un passage intitulé « Division de l'enseignement », apparaît, au tout dernier rang des fonctions confiées au Service des programmes, le mot « Recherches ».

Pourquoi cette discrétion ? Pour qui ce silence ?

Cent ans d'inaction

Le fait simple et brutal est que, en presque cent ans d'existence, ni le Comité catholique, ni le Département de l'Instruction publique, n'ont su mettre sur pied un service de recherches pédagogiques. Il existe bien, au « Département », un organisme qui porte pompeusement ce nom, ou quelque chose du genre, mais, aux derniers

(1) Directeur du département de Pédagogie, Ecole de pédagogie et d'orientation, Université Laval.

renseignements pris, son personnel se composait d'une seule personne (un fort honnête homme d'ailleurs), et son budget, du seul traitement de cette personne. Quant aux entreprises de recherches et aux résultats qu'elles auraient produits, c'est le plus profond mystère. En tout cas, je n'ai jamais rien pu en savoir, à l'exception de quelques statistiques sur les taux d'échec aux examens officiels, taux que les journaux publièrent, un jour, il y a quelques années.

Ce qui se fait ailleurs

Et pourtant, n'ont fait défaut ni l'exemple, ni le besoin, susceptibles l'un et l'autre — pourrait-on croire — de déclencher le mouvement.

L'Ontario, la Colombie britannique, l'Alberta, les provinces de l'Atlantique ont leur service de recherches pédagogiques. Il en est de même d'un grand nombre d'Etats américains, de la France, de la Suisse, de la Belgique et de l'Angleterre, pour ne mentionner que les territoires ou Etats que rapprochent de nous leur situation géographique, ou leur parenté culturelle ou politique.

Pourquoi leur exemple n'a-t-il pas convaincu nos autorités scolaires qu'il pourrait y avoir avantage à faire de la recherche pédagogique au Québec ? Et surtout, pourquoi le besoin ne les a-t-elles pas menées à l'action ?

Les tâches à entreprendre

Qu'il s'agisse de la formation des maîtres, de l'élaboration des programmes, du choix des méthodes de contrôle de rendement scolaire, de l'efficacité des méthodes d'enseignement, des façons d'adapter aux besoins des élèves les activités et les contenus scolaires, ou encore, des critères à employer pour le choix des principaux d'écoles, pour tout cela, il est des milliers de questions au sujet desquelles seule la recherche peut fournir les faits qui mèneront à des décisions valables.

Exemples : questions de faits actuels qu'il faudrait aborder par les méthodes du recensement et de l'enquête ; questions d'efficacité, qui ne donnent prise qu'aux techniques de mesure et d'expérimentation ; questions sur les mécanismes psychologiques, sociologiques et économiques de base auxquelles on devrait s'attaquer avec tout l'arsenal des méthodes propres à ces sciences. ...

Et pourtant, ni la nécessité de résoudre ces problèmes, ni la disponibilité de méthodes de recherches appropriées, ni l'exemple de l'utilisation fructueuse de la recherche dans tant de secteurs de la science et de la vie (médecine, astronomie, agriculture, etc.) n'ont réussi à convaincre nos autorités scolaires de l'utilité de la recherche pédagogique. Pourquoi ?

En premier lieu, je crois, parce qu'elles n'ont pas encore perçu certains problèmes. Ainsi, au niveau de la haute direction de nos écoles publiques, on aborde le problème des examens avec une naïveté désarçonnante. On semble ignorer presque complètement les complexités de la construction et de l'utilisation d'examens valables. Est-il surprenant alors qu'on n'ait point vu l'utilité de la recherche pédagogique dans ce domaine particulier ? Et de combien de problèmes ignore-t-on encore l'existence même ?

En second lieu, lorsque les problèmes sont perçus, on applique à leur solution un petit arsenal de méthodes qui exclut malheureusement la recherche. On s'inspire évidemment (mais avec un succès variable) des solutions adoptées ailleurs. Enumérons quelques cas : les « centres d'intérêt » que développent certains de nos manuels, et qui sont d'inspiration française (mais très lointaine) ; les déclarations d'une autorité reconnue comme valable constituent un autre point de départ vers la solution d'un problème ; les encycliques papales également.

Mais l'arme majeure, la pièce principale de cet arsenal, c'est la discussion en comité. Du Comité catholique lui-même à son humble sous-commission X, en passant par son sous-comité Y, le débat entre experts (réels ou présumés) est censé mener, non seulement aux décisions sages, mais même à la connaissance préalable des vérités sur lesquelles ces décisions doivent s'appuyer.

Quand règne l'incompétence

Un exemple : un membre de quelque sous-comité me disait un jour que lors d'une réunion récente, on avait « décidé » que l'incompétence des maîtres constituait le principal obstacle à un enseignement fructueux de l'anglais dans nos écoles.

Qu'on note bien le terme « décidé ». L'opinion majoritaire d'un groupe de personnes tenait lieu de l'examen de faits. C'est un peu comme si un comité d'astronomes « décidait » un jour que la vie existe sur Mars, ou encore, comme si c'était à coups de colloques entre médecins qu'on voulait régler, une fois pour toutes, la question du lien entre la cigarette et le cancer du poumon.

Je ne nie pas que de telles rencontres soient utiles lorsqu'il s'agit d'interpréter des faits obscurs ou ambigus. Je déplore qu'on escamote cette étape qui consiste à recueillir des faits.

Toujours le dogmatisme

Cette attitude me semble se rattacher à un grand nombre de caractéristiques de notre système scolaire, et constituer avec elles un cercle vicieux dont il ne sera pas aisé de s'échapper. Ces caractéristiques sont : 1) le manque de suite dans les modifications apportées aux programmes ; 2) le dogmatique des autorités, grandes ou petites, et en particulier, celui qui marque l'enseignement

(Suite au bas de la page 17)

LE QUÉBEC A-T-IL BESOIN D'UN PARTI SOCIALISTE?

Jacques-Ivan GUAY

LES Canadiens français, héritiers du régime féodal de leur pays d'origine, se sont éveillés peu à peu à la démocratie, grâce au régime parlementaire que leur ont imposé leurs conquérants anglo-saxons.

Mais ce régime parlementaire correspondait aux réalités économiques et sociales de la Grande-Bretagne du 18e et du 19e siècle. Et le bipartisme en était une des principales caractéristiques.

Avant la première grande guerre, les deux partis traditionnels, tant fédéraux que provinciaux, s'identifiaient assez bien à deux tendances rivales au sein du système parlementaire canadien. En gros, les Conservateurs représentaient la majorité des gens de la finance et du grand commerce, bref la classe dominante surtout intéressée au statu quo, alors que les Libéraux représentaient la majorité des industriels et des petits commerçants, bref la classe montante surtout intéressée à la transformation de l'économie.

Mais depuis deux générations Conservateurs et Libéraux représentent en gros les mêmes intérêts de capitalistes arrivés, jaloux de leurs privilèges et solidaires dans leur résistance aux aspirations et aux revendications des classes populaires. Ce cercle restreint des maîtres de l'économie canadienne permet naturellement à ses porte-parole politiciens de distribuer, pour fins électorales, quelques miettes de mesures sociales à la masse des contribuables, selon la plus ou moins grande pression de l'opinion publique.

Cependant depuis la dernière grande guerre, les capitalistes canadiens devenus eux-mêmes les partenaires subalternes des maîtres de l'économie américaine, sont de moins en moins capables de satisfaire les aspirations les plus légitimes des classes populaires. C'est ainsi que le nombre absolu de chômeurs dans un pays aussi peu peuplé que le Canada est supérieur à celui de la Grande-Bretagne et de la France dont les populations sont près du triple.

(Suite de la page 16)

dans beaucoup d'écoles normales ; 3) le rôle de simple agent de transmission, par opposition à celui de créateur, dévolu au maître.

Tout cela ne découle-t-il pas d'une attitude de base que les mots « Father knows best » résument assez bien ?

Les correctifs

Ce ne sera pas une mince affaire que d'apporter à cette situation les indispensables correctifs. Il y aura, non seulement à développer chez les gens en place une attitude (ou à mettre en place des gens qui l'ont déjà), mais il faudra aussi constituer des équipes de chercheurs, et leur assurer des conditions favorables de travail. Or, la Province est très pauvre en chercheurs dans le domaine de la pédagogie. C'est une autre partie de la rançon qu'elle doit payer pour avoir permis que se perpétue l'état de choses décrit ici. La Province est également très pauvre en traditions de recherches. Qu'on songe qu'à Genève, les écoles publiques sont, en principe, à la disposition des chercheurs une demi-journée par jour. Celles du Québec ignorent en bonne partie l'existence même de la recherche pédagogique, ou y opposent une résistance à peu près systématique.

Enfin, il faudra assurer la coordination nécessaire à l'efficacité de l'entreprise. La tâche est immense, et il faudra la planifier soigneusement et s'assurer de nombreuses collaborations — universités, écoles normales, associations d'enseignants, commissions scolaires, etc.

Quoi qu'il en soit, le premier pas a été franchi, puisque la Commission Parent a reconnu la nécessité de la recherche pédagogique.

Espérons que, dans les nouvelles structures de notre système scolaire, on saura actualiser cette conviction. ★

N.B. : Les sous-titres sont de la revue.

Le jeu de la démocratie

C'est pourquoi le jeu de bascule électoral, Bleus-Rouges, qui a caractérisé notre histoire politique, ne correspond plus du tout aujourd'hui à une option politique reposant sur des tendances différentes des deux partis traditionnels. L'électorat vote maintenant de plus en plus CONTRE le parti au pouvoir qui l'a déçu et non vraiment POUR le parti adverse. Car leurs politiques sont sensiblement les mêmes et ces partis ne prennent même plus la peine de se fabriquer un programme électoral précis qui risquerait de les lier et de faciliter le jeu de l'opposition.

Les élections ne servent plus à juger un programme ou une doctrine politique mais à mettre en pénitence (priver de leurs traitements et pots-de-vin) pour une période parlementaire ou deux, les députés d'un parti dont l'électorat est dégoûté et à reporter au pouvoir les candidats les plus « doués » pour le favoritisme ou « patronnage ». Les élections sont devenues, comme tout le monde le sait, des distributions de prix, une façon folklorique de décerner des « Oscars politiques ».

Mais le plus dramatique, c'est que ce même parti et ces mêmes députés considérés incompétents et battus à plate couture lors d'une élection se feront réélire à l'élection suivante, faute d'un troisième parti vraiment populaire. C'est ce qu'on appelle dans le jargon des politiciens « le libre jeu de la démocratie ». C'est en effet un jeu, mais il n'est pas sûr qu'il soit libre.

Pendant ce temps, que font nos élites ? La peur de passer pour des gens de gauche, pour des êtres en marge des « bien-pensants », voilà ce qui caractérise la plupart des intellectuels canadiens-français de plus de quarante ans. Ces élites d'arrière-garde, timorées, conformistes, et douillettement « casées » ne cessent d'inviter leurs cadets à ne pas aller trop vite, à « ne pas brûler les étapes », comme si le défaut des Canadiens français était d'aller trop vite et trop loin. Au Québec, comme disait un loustic, on ne brûle pas des étapes, on brûle des cierges.

Rétrogrades et aventuriers

Cette démission de la partie de nos élites qui pourrait être progressiste laisse la voie libre aux rétrogrades et aux aventuriers.

Ainsi, qui sont les mentors du Canada français ? Des F.-A. Angers, qui s'oppose à la création d'un ministère de l'Education, sous prétexte que c'est une menace à la confessionnalité (euphémisme pour menace aux privilèges du clergé) comme il s'était opposé à la création de l'Assurance-chômage, sous prétexte que c'était une menace à l'autonomie provinciale !

Ce sont de tels « guides » qui sont à l'origine du mouvement du retour à la terre en plein 20e siècle dans une province à vocation industrielle. C'est un exemple typique d'aberration économique, l'exemple de l'idéologie d'une Europe médiévale et agraire, transplantée artificiellement dans une Amérique capitaliste et industrielle. Le sagace LaFontaine, comme disait un plaisant, nous avait pourtant prévenu par sa fable, « La grenouille de bénitier qui voulait se faire aussi grosse que le boeuf de l'Ouest » !

Ce sont de tels « guides » qui ont inventé cette fameuse « mission mystique » des Canadiens français en Amérique du nord, qui a été l'une des excuses de notre pauvreté et de notre retard social. Mais cette prétendue « vocation » d'évangélisation n'a même pas été capable de « convertir » l'Ontario, à plus forte raison les USA, qui d'ailleurs n'ont pas attendu les missionnaires canadiens-français pour devenir le 2e pays catholique au monde (immédiatement après l'Italie) sans pour cela développer le complexe de la pauvreté !

Le culte du chef, l'esprit de clan, l'anti-sémitisme, l'admiration pour les Mussolini, Salazar, Franco, et, il va sans dire, l'anti-communisme, bref tout l'arsenal de l'idéologie fasciste, tel était et tel est encore, avec quelques retouches de phraséologie, la doctrine des nationalistes de tous poils de la « Laurentie natale ».

Le regard fixé, par-delà l'Atlantique, sur ce que l'Europe a engendré de plus rétrograde, et les pieds mal fixés sur le sol d'Amérique, le nationalisme laurentien rêve avec nostalgie de faire revivre le cadavre du monarchisme à l'exemple de ses avatars européens, les mussolinisme, salazarisme, franquisme, gaullisme, etc.

Quand on confond à ce point la mystique avec l'économique, l'on produit des curés Labelle au lieu des Henry Ford. Et l'on aboutit à l'amusette pour intellectuels désoeuvrés et un peu schizoïdes, le « biculturalisme ».

C'est pourquoi les vrais responsables du FLQ ne sont pas ceux qui défilèrent dans le box des accusés, mais les embusqués qui détiennent encore des postes de prestige et qui depuis les années '30 incitent par la parole et par l'écrit les jeunes Canadiens français à se dresser contre les « Anglais oppresseurs ».

Même le chanoine Groulx qui est loin d'avoir été le plus fanatique des nationalistes invitait les jeunes dès 1933, dans « L'Action Nationale » à passer de la lutte défensive à la lutte agressive contre les Anglais.

Ces nationalistes rétrogrades ont d'ailleurs formé une secte plus ou moins occulte, l'Ordre de Jacques-Cartier, qui contrôle par des postes-clés des dizaines d'organisations canadiennes-françaises et constitue ainsi une force de pression redoutable sur une députation surtout préoccupée de sa réélection.

Les catholiques de gauche

En réaction contre ces nationalistes à tendance cléricale, s'est développé le clan des catholiques de gauche. Ces derniers, sauf quelques rares exceptions, constituent l'espèce la plus redoutable parce que la plus équivoque, de ces « guides » vers l'impasse, de ces cicerones du cul-de-sac, bref de ces fourvoyeurs de la jeunesse. La plupart des catholiques de gauche agissent en bedeaux de l'action sociale, en obsédés d'un cléricalisme « laïcisé ».

Il est grand temps que les catholiques fassent de la politique à visage découvert, sans se servir du masque des encycliques pour camoufler des manoeuvres inavouables et perpétuer des régimes rétrogrades et antidémocratiques.

Les gens les plus crapuleux du régime de l'Union Nationale étaient aussi des brandisseurs d'encycliques. D'ailleurs des catholiques qui, comme des collégiens, attendent l'assentiment des évêques pour agir en matière profane sont de bien piètres catholiques. Il est temps que les Canadiens français se conduisent en adultes.

Les aventuriers du séparatisme

Pour occuper le terrain laissé vacant par la démission de la meilleure partie des élites, il y a également les aventuriers du séparatisme. Ces séparatistes de toutes nuances rêvent romantiquement d'indépendance, à la Jean-Marc Léger, avec consulats et ambassades dans divers pays, surtout ceux de l'Union française. C'est le côté cabotin de l'indépendance. Avant de penser aux boutons de manchettes, il faut posséder une chemise de bonne qualité.

Le Québec est une terre d'Amérique. Son passé et son avenir sont américains. Et l'on ne fonde pas l'indépendance sur une question de langue. Les USA l'ont prouvé contre la Grande-Bretagne, qui avait pourtant la même langue.

La langue est le moyen de communication le plus fondamental. Et 200 millions d'êtres humains parlent l'anglais en Amérique du nord contre 5 millions qui parlent le français. L'anglais détient ainsi l'immense réseau des voies de communication. Pourquoi alors vouloir nous isoler sur une petite voie d'évitement ?

Que le français devienne la langue obligatoire du Québec, d'accord. Mais il ne peut en être la langue unique. D'ailleurs, le bilinguisme, ce n'est pas l'affaire du reste de l'Amérique du nord, mais du Québec. Car le bilinguisme n'est pas un problème de majorité, mais un problème de minorité.

Tous ces sauveurs de la nation canadienne française, tous ces sorciers qui croient guérir les maux des Québécois en leur accrochant au cou l'amulette du séparatisme, prouvent leur ignorance de l'économie et leur caractère d'aventuriers.

Ils oublient que Québec n'est pas une colonie, que ses ennemis ne sont pas à l'extérieur mais à l'intérieur, et que les principaux produits d'exportation des entreprises entièrement canadiennes françaises sont encore les missionnaires et le sirop d'érable. On peut difficilement sur de telles bases créer une société industrielle moderne. Car le récupérable pour le bénéfice de ses habitants par problème du Québec, qui n'est pas une colonie, c'est le problème d'un pays sous-développé, exploité par le capital canadien et étranger, et le socialisme seulement.

Et le socialisme, cela ne s'improvise pas à la suite d'une déclaration d'indépendance. Tous les pays nouvellement indépendants le prouvent surabondamment.

La socialisation acceptable

Le socialisme existe depuis 150 ans, mais ça ne fait pas 150 mois que les Canadiens français en ont pris conscience. Car le socialisme c'était l'interdit, c'était l'arbre de la science du Bien et du Mal. Il a fallu plusieurs encycliques « sociales » et le mandement des évêques approuvant une « certaine socialisation » pour que les Canadiens français osent regarder au-delà des sociétés pieuses. Car au Québec elles sont officiellement ou officieusement le tribunal de dernière instance.

C'est ainsi que Montréal, métropole du Canada et l'une des dix grandes cités du continent, est soumis à la « moralisette » d'un petit centre de colonisation où les bars sont fermés les jours fériés. Cette mesure outrageante pour la population s'applique également les jours de scrutin, comme si les électeurs étaient des primitifs susceptibles de s'entretuer à coups de bouteille pour les sornettes des politiciens. Alors que tout le monde sait pertinement que la violence, froidement organisée, n'est exercée que par les « honnêtes travailleurs d'élections » pour éliminer les risques de défaite de candidats « sous-estimés » par l'électorat.

Nos partis capitalistes, Rouges et Bleus, n'ont pas le courage de faire disparaître ces anachronismes, à plus forte raison (on le constate pour le ministère de l'Education) d'établir les bases d'une véritable émancipation nationale.

Cependant la « socialisation » qu'acceptent les évêques, à la suite de certaines couches de la bourgeoisie, n'est rien autre qu'un capitalisme d'Etat sous forme de nationalisation ou étatisation de certains services, tels les Postes, les chemins de fer, et de certaines productions, telle l'énergie hydro-électrique, qui servent la classe capitaliste dans son ensemble.

Car les nationalisations sont de deux sortes : celles qui s'appliquent à des entreprises qui ne sont plus rentables pour les capitalistes (comme c'était le cas pour certaines petites sociétés de

production d'énergie électrique dans la récente nationalisation de l'Hydro-Québec) et celles qui s'appliquent à des entreprises qui cesseraient d'être rentables pour les capitalistes si l'on voulait diminuer le prix du produit, en uniformiser la qualité ou étendre le service à de plus vastes régions (comme c'était le cas pour certaines sociétés hydro-électriques du Québec et comme c'est le cas pour le CNR).

Mais ces nationalisations, même si elles sont des étapes nécessaires et inévitables dans une économie moderne, n'ont rien de socialiste. Car le vrai socialisme exige à la fois une planification scientifique et obligatoire (non simplement consultative pour les capitalistes en mal d'investissements) de tous les grands moyens de production et de distribution, qui deviennent successivement propriétés nationales, et une direction politique par un parti qui repose réellement sur les masses populaires. En d'autres mots, pour être socialiste un régime doit être pour le peuple et par le peuple. C'est ainsi que seul le socialisme peut faire disparaître définitivement la plaie endémique du chômage et du sous-développement.

Le vrai socialisme

Car il ne faut pas confondre le socialisme avec la planification embryonnaire et anarchique du temps de guerre, qui n'est qu'une mobilisation des ressources économiques pour faire face à une situation d'urgence, mais qui laisse l'économie entre les mains des capitalistes et la politique entre les mains de leurs valets politiciens.

Il ne faut pas non plus confondre le socialisme avec l'Etat totalitaire. Les régimes fasciste et nazi étaient des Etats totalitaires et n'ont jamais été socialistes, mais capitalistes. Cependant l'Etat totalitaire ou fortement autoritaire, à régime socialiste, peut dans certains cas et en certains pays, être justifiable dans ses débuts, mais cesse de l'être après une certaine période pendant laquelle il aurait dû faire l'éducation politique et démocratique des masses populaires. Car la nécessité de la dictature d'un parti politique est inversement proportionnelle au degré de maturité politique d'une nation. En effet, ce n'est jamais l'élimination d'une classe dirigeante comme telle qui justifie la dictature mais l'infantilisme politique des masses qui est toujours un terrain fertile à l'agitation contre le nouveau régime et propice à la reprise du pouvoir par le régime évincé.

Certains champions de la Démocratie (ceux-là mêmes qui s'en engraissent) prétendent que le socialisme est anti-démocratique parce qu'il porte atteinte à la propriété privée des grands moyens de production et de distribution. C'est une étrange conception de la démocratie. Car si la démocratie est vraiment une institution pour le peuple et par le peuple, c'est la propriété privée des grands moyens de production et de distribution qui est anti-démocratique, car ceux-ci n'appartiennent qu'à une minorité et ne servent primordialement qu'à accumuler des profits pour cette minorité.

Certains champions de la Liberté (toujours les mêmes favoris du régime capitaliste) prétendent que le socialisme est aussi une atteinte à la liberté individuelle. C'est tout à fait exact. Mais ces champions de la Liberté « oublient » de préciser qu'il s'agit de la liberté individuelle d'une minorité de soumettre à sa volonté l'existence de la majorité, que c'est la liberté de certains individus d'en faire travailler d'autres toute leur vie à un salaire minimum pour en retirer un profit maximum.

Il y a également l'attitude de certains pourfendeurs du socialisme, qui consiste à identifier le socialisme avec les faiblesses et les erreurs des socialistes. Mais ces mêmes pourfendeurs s'indignent lorsque leurs adversaires emploient le même procédé et identifient le catholicisme avec les stupres de quelques prélats. La corruption et le fanatisme de certains épiscopats ne prouvent pas plus la fausseté de la doctrine catholique que la corruption et le fanatisme de certains gouvernements socialistes ne prouvent la fausseté de la doctrine socialiste. Car aucun régime politique et social, comme l'enseigne l'histoire, n'est à l'abri du fanatisme et de la corruption. Ce n'est donc pas justifier les atteintes à la liberté ou le terrorisme que d'éviter de confondre une doctrine politique avec les excès que des fanatiques commettent au nom de cette doctrine.

Un vrai parti du peuple ne peut donc pas être autrement que socialiste, et seul un tel parti peut donner au peuple du Québec l'indépendance économique et politique. Car il n'y a pas de véritable indépendance politique sans indépendance économique. Et les partis libéral et conservateur, qui sont deux factions des mêmes intérêts capitalistes inféodés au capital anglo-saxon et américain ne peuvent nous donner cette indépendance.

Le Québec a besoin d'un parti socialiste

Le Québec, plus que le reste de l'Amérique du nord, a besoin du socialisme, car le Québec est l'enclave, la minorité, le cousin pauvre et son climat comme son sous-sol le destinent à l'industrie moderne et non à l'agriculture.

Quand un pays aussi traditionnaliste, et aussi réaliste que la Grande-Bretagne s'engage sur la voie du socialisme, même mitigé, il est grand temps pour le reste du monde capitaliste de reviser ses préjugés sur le socialisme !

Mais endosser le socialisme, ce n'est pas endosser le CCF ou NPD. Car le CCF devenu NPD n'est plus qu'une réplique du parti libéral à ses meilleurs jours, avant la première guerre mondiale. Le NPD, en effet, n'a plus rien de socialiste, même pas le nom. Cependant, même si le NPD était encore un parti socialiste, ce ne serait pas un parti pour les Canadiens français. Car le problème canadien-français est le problème d'une nation, et il doit être résolu par les membres de cette nation. Ce n'est pas une question de chauvinisme, mais une question de réalisme. Car l'indépendance, qui doit être à la fois économique et politique, ou elle ne sera pas, n'est jamais une générosité de l'étranger mais toujours une victoire sur l'étranger. L'histoire a d'ailleurs prouvé surabondamment que la véritable souveraineté des peuples et des nations n'est pas un don mais une conquête.

Les Canadiens français doivent accepter l'aide du reste du Canada, mais il doivent surtout être les artisans de leur propre émancipation. Autrement, ils ne seront jamais indépendants, ils ne seront jamais les maîtres de leur propre économie et les propriétaires de leur propre territoire (sol et sous-sol).

Cela ne mène pas nécessairement à la sécession ou séparatisme, mais cela ne l'exclut pas non plus nécessairement. C'est l'attitude du reste du Canada qui en décidera. Car, à mesure que les Canadiens français mettront en valeur leurs richesses naturelles, ils créeront par là même la base économique nécessaire à la revendication d'une plus grande autonomie politique. Et cette plus grande autonomie sera à son tour la condition du développement ultérieur de leur économie.

C'est à ce moment que le refus du reste du Canada d'accorder au Québec une plus grande autonomie (avec les prérogatives qui y sont attachées) pourra créer la nécessité de la sécession.

Mais le Québec n'en est pas encore là. Le bill 60 en est une illustration. Notre système éducatif, honteusement rétrograde et anti-démocratique, est du ressort provincial.

Et pourtant le clergé du Québec, jadis si bruyant dans l'agitation patriotique, s'oppose à un ministère moderne de l'Education, condition essentielle de notre émancipation nationale.

La raison du malaise et de l'impatience des Canadiens français est très simple. Les Canadiens français veulent être prospères, et pour l'être, ils leur faut une économie planifiée, (non pour la frime) c'est-à-dire socialiste. Mais les partis traditionnels, Rouges et Bleus, sont des partis capitalistes qui ne peuvent leur donner cette planification, et par conséquent cette prospérité, base d'une véritable indépendance nationale. Car il est impossible d'être prospère et indépendant si l'on est un domestique, soumis à la volonté et aux caprices des étrangers propriétaires de notre économie.

Les rétrogrades sont toujours forts de la veulerie et de la démission des progressistes. Ceux-ci n'osent pas s'exprimer de crainte de perdre leur emploi, ou de perdre un programme à la radio ou à la TV, ou etc., etc., bref ils craignent de se compromettre. C'est ce qui fait la force et l'audace des fanatiques et des aventuriers, aussi bien dans les pays socialistes que dans les pays capitalistes.

La liberté est toujours la mesure du courage. Et le fanatisme comme la veulerie n'ont pas de frontières !

Il n'y a pas de destin. Les peuples sont les artisans de leur propre histoire. Et si nous, Canadiens français, disparaissons comme nation, c'est que nous l'aurons voulu. Nous aurons préféré l'assimilation !

LA CINQUIÈME COLONISATION DU CANADA

En écoutant, un lundi soir, un commentateur de radio vanter les bienfaits qui découleraient de la diversification des placements étrangers au Canada, résultat probable d'expositions et de missions "culturelles" et autres, j'ai été amené à me demander si la chose la plus urgente dont nous avons besoin au pays ne serait pas un ministère de la colonisation, mais celui-là bien canayen cette fois.

En effet, après avoir connu la colonisation française, la conquête anglaise, l'invasion de capitaux américains et la satellisation nucléaire toute récente, le Canada (aussi bien anglais que français, Le Devoir dixit) s'apprête à subir, avec joie semble-t-il, l'assaut du néo-capitalisme européen, genre Marché commun, s'accompagnant des sons de la musique de la planification à la Pompidou-la-Banque (Rotschild).

Tout ceci se passe au moment où notre premier ministre s'entretient, au téléphone, avec le roi du Canada (JFK bien entendu et non pas Élizabeth) pour se plaindre des écarts de langue du couple idyllique Wirtz-Meany, et la Société générale de Belgique, alias Union minière du Haut-Katanga, nous délègue M. Michel Struelens pour achever de nous « africaniser ».

Un Indien sauvage et préhistorique

Lettre à "Parti Pris"

Jean PELLERIN

Mon cher « Parti Pris »,

J'ai lu le manifeste-circulaire que tu as eu la gentillesse de me faire parvenir par l'entremise de la poste de Sa Majesté, et qui a paru dans ton premier numéro. Te l'avouerai-je ? Je l'ai lu sur réception, et ça m'a tout de suite suggéré l'idée de venir piquer une jase avec toi — une jase en joual, si tu le veux bien : c'est plus direct et on se comprend mieux. Ton temps est précieux, et le mien aussi.

Il se peut que je me trompe, mais j'ai l'impression que déjà, tu as, comme on dit, les oreilles dans le crin. Tu as lu mon nom au haut de la page; tu as peut-être déjà vu ma binette quelque part, et tu t'es dit : « qu'est-ce qu'il me veut, celui-là, avec sa trogne d'enfant de choeur ? »

Oui, je sais : j'ai 46 ans, et t'en as 20. J'ai juste quelques poils sur la tête, et tu as probablement une superbe coupe « Tarzan ». Je me rase, comme un petit bourgeois, tous les matins, alors que toi, je t'imagine avec une barbe à faire pâlir Mathusalem. Tu t'en doutes probablement, mais moi je considère que tout cela est secondaire : c'est de la frime. Ce serait vraiment trop simple s'il suffisait d'un peu de mise en scène pour être et demeurer jeune. On n'hérite pas de la jeunesse : on l'acquiert, et parfois, il faut y mettre du temps. L'antique sagesse orientale (que ceux de ta génération commencent à découvrir, et c'est fort heureux) enseigne des choses admirables sur ce chapitre. Mais restons dans notre hémisphère.

SUIS JEUNE MOI ITOU

Un certain Joubert (pas le laitier, bien sûr), a dit un jour qu'on avait « l'âge de son coeur ». Je sais que ça te fait rire; c'est cucu, ça sent l'eau de rose, c'est pas « beatnik » mais c'est vrai. Je connais des types qui n'ont que 18 ans et qui, comme Baudelaire, semblent avoir des souvenirs « comme s'ils avaient mille ans ». Par contre, j'en connais d'autres qui, comme mon père par exemple, ont 75 ans et qui sont plus jeunes que toi et moi. En somme, c'est le sage (je ne me souviens plus duquel) qui a raison : nous naissons tous très vieux, et seuls ceux qui savent bien vivre parviennent à la sérénité de la jeunesse avant de mourir.

Diable ! excuse-moi : je suis en train de verser dans le style papa. J'ai l'air de vouloir te faire la morale. Qui suis-je pour te faire la morale ? J'ai eu 20 ans moi aussi. J'ai été (et je crois que je le suis encore) « an angry young man ». J'ai gueulé bien fort ma vérité. Comme tout le monde, j'ai essayé d'allumer la bombe qui la ferait sauter une fois pour toutes cette maudite planète. Aussi, ce qui me met en rogne aujourd'hui, ce n'est pas que tu fasses exactement ce que j'ai fait, mais c'est la stupide manie que tu as d'exclure les « jeunes » qui n'ont pas mathématiquement ton âge. Tu reviens toujours là-dessus. — T'as 20 ans ? C'est bon : t'es des nôtres. T'en as 40 ? Reste là : t'as une gueule de pépére.

Parole ! T'es pas un beatnik, t'es un comptable. Toi et tes amis, vous me faites penser aux « baladins » de Bécaud : vous prenez la route et vous me laissez en arrière. J'ai envie de crier :

— Hola ! les baladins... Vous partez ? Mais emmenez-moi... Qu'est-ce que je vous ai fait ?

ÉCHANGE DE RADOTAGES

Des tas de vacheries, paraît-il. Et tu ne me l'as pas envoyé dire, mon cher. — Ce que tu nous a fait ? dis-tu dans ton manifeste. Tu n'es rien d'autre qu'un de ces « intellectuels » qui a pris le parti de l'« objectivité ». Tu as joué le « rôle de spectateur impartial » de ta génération. Tu te situais « en face de, donc hors de la réalité, (te) condamnant du même coup à ne plus pouvoir la changer, substituant à la violence des relations et des luttes concrètes entre les hommes l'abstraite futilité du dialogue et de la discussion ». Tu en es venu « à appeler dialogue un échange de radotages »

Mon cher Parti Pris, faut que je te le dise : je suis un peu vaniteux sur les bords. Si tu dis vrai, tu me flattes, même si je dois avouer qu'au fond, tu m'en bouches un coin. Car enfin, qu'est-ce que je peux répondre?

Échange de radotages... Formidable comme expression ! Échange de radotages.... c'est ce que fait l'homme blanc depuis la Renaissance ! Échange de radotages... c'est en quelque sorte le résumé le plus succinct de ce qui se passe au Canada français en particulier depuis deux siècles ! Les générations qui m'ont précédé ont radoté; j'ai radoté moi-même, et tu radotes aussi sans t'en rendre compte. Eh oui ? car enfin, qu'est-ce que tu fais, hein ?

Je vais te le dire. Comme tes aînés, tu as perdu énormément de temps à faire de la philosophie, et voilà que tu t'apprêtes à en perdre davantage à cultiver les maudites manies de la vieille Europe — manie des exclusivismes nationaux, manie de la Kulture, manie de l'élitisme. Tu continues à attacher de l'importance à la langue et aux particularismes nationaux. Tu restes prisonnier d'archétypes féodaux. Tu rêves mon vieux. Tu rêves comme j'ai rêvé, et comme mes aînés ont rêvé quand ils avaient 20 ans. Tu rêves, et la grandiose réalité nord-américaine te passe sous le nez. Si tu continues, les « matérialistes » de Rochester, de NewYork, de Glenn Falls et de Détroit vont continuer a chiper impunément les richesses naturelles de ta province, pendant que toi, les yeux dans le beurre, tu te cherches encore une vocation « française »..

Oh ! remarque que je te comprends... je « nous » comprends, devrais-je dire. On nous a tellement répété que nous étions nés pour de plus grandes choses, que tout natu-

rellement, nous avons toujours été portés à explorer en marge et le plus loin possible de la « grossière » réalité. Nous nous sommes tous plus ou moins pincés à un moment donné, affaire de nous persuader que nous avions une « mission » à l'égard d'une civilisation (que nous étions soi-disant seuls — ou presque — à véhiculer), d'une foi (que nous avions à propager dans une Amérique « matérialiste »), d'une culture (rameau « vivace » et « autonome » de la culture française), d'une langue (la « plus belle » du monde).

Tu te rends compte, mon cher Parti Pris, pour accomplir une « mission » aussi « sacrée », il fallait se garder purs et intacts; il fallait se grouper autour de « nos chefs »; il fallait bien barricader la « réserve québécoise ». Et c'est ainsi qu'on est passé de la vénération de la Constitution, à la vénération de l'autonomie provinciale; d'un vague rêve de république laurentienne à celui du séparatisme pur et simple.

NOS GÉNÉRATIONS PERDUES

Comme tu vois, nous sommes parents. On se retrouve. Nous sommes en famille, moi, le fossile, et toi, le beatnik. Nous avons été, tous deux, d'ardents bouffeurs d'irréalisme. Ah ! nous n'avons décidément pas de boue à nous lancer. Tu te piques un peu, je crois, d'appartenir à la « génération perdue ». Mais tu oublies, mon vieux, que la génération perdue d'aujourd'hui est issue de la génération perdue d'hier (la mienne, celle de mon père, et peut-être même un peu celle de mon grand-père). Nous avons tous, toi, moi et les anciens, cherché à faire chambre à part, parce qu'à un moment donné de notre existence, nous avons trouvé notre nombril intéressant.

Cessons donc de nous empoisonner l'existence pour de misérables questions d'âge et causons. Je sais : tu n'aimes pas le « dialogue ». Tu as tort. Le dialogue a fait plus de révolutions durables que le plastique. D'ailleurs, quoi que tu dises, tu y crois, toi aussi, au dialogue, puisque tu t'es donné la peine de fonder une revue — et bien faite par surcroît. Bravo. Qu'est-ce que tu proposes ? Je t'écoute.

— Nous souffrons d'« aliénation », parce que « nous sommes colonisés et exploités ». Nous voulons un « vrai » gouvernement, attendu que « nous n'avons qu'un gouvernement provincial dépourvu des pouvoirs et des sources de revenus essentiels », un gouvernement « qui ne peut qu'avoir au mieux une action limitée, et au pire une politique de roi nègre ».

Avoue que tu charries un peu. Je ne voudrais pas te blesser, mais tu parles comme un politicien de province, ou encore, comme un aumônier de la Saint-Jean-Baptiste. N'en doutes pas, tu vas te mériter les applaudissements spontanés de la galerie avec des couplets pareils. Nos gens sont bedeaux jusqu'au trognon : ils aiment le dogmatisme et les condamnations sommaires. Mais est-ce bien vrai ce que tu racontes ?

REMÂCHAGE DE VIEILLE M . . .

Est-ce vrai que les Canadiens français sont colonisés et exploités ?

Oui, bien sûr, si dans ta pensée, tu te réfères au colonianisme économique qui est le lot d'à peu près tout ce que nous avons le culot d'appeler « le monde libre ». De nos jours, les deux tiers de l'humanité obéissent, bon gré mal gré, au diktats du capitalisme bourgeois.

Mais tu as tort si, dans ta pensée, tu te réfères au colonialisme tout court, le socialisme type féodal, le colonialisme des « maudits Anglâs » qui seraient, soi-disant, maîtres des destinées du Canada.

Écoute, mon vieux : faudrait tout de même cesser de se raconter des sornettes. Nous devrions enfin nous rendre compte que les « maudits Anglâs », comme les maudits « Canayens françâs » font, depuis longtemps, figure de fossiles en Amérique du Nord. Rêveurs impénitents et sentimentaux, ils restent, tous deux, rivés à l'Europe . . . l'Europe féodale de Louis XIV ou de Victoria. Les premiers se complaisaient dans l'irréalisme du colonialisme politique (the Queen, the Union Jack, the Empire, the Commonwealth), les autres, dans l'irréalisme du colonialisme culturel (la « France immortelle et généreuse », son élitisme, son exclusivisme et son prosélytisme). Au point de vue mentalité, les Français et les Anglais du Canada ne sont rien d'autres que des serfs qui refusent de sortir de sous les jupes de leur ancienne Métropole. Contraints de vivre côte à côte, ils s'exaspèrent à force de se lancer à la figure un nationalisme d'un autre âge.

Nous ne connaissons pas notre histoire, mon pauvre ami. Nous l'avons apprise dans des bouquins préparés par des serfs qui, du côté français en sont encore à Jeanne-d'Arc, et du côté anglais, à Waterloo.

Nationalisme féodal, que je te dis. Tout ceci devrait être pour nous de l'histoire ancienne. Avoue qu'on perd énormément de temps à redéterrer cette misère à chaque génération. Tu verras : il te faudra peut-être, toi aussi, écrire une lettre à ton fils pour lui remâcher cette vieille m . . .

DÉMOCRATIE D'HONNÊTES TRAVAILLEURS

Le gouvernement provincial, dis-tu, est « dépourvu de pouvoirs et des sources de revenus essentiels ». Ou tu n'as pas lu la Constitution de ton pays, ou tu tronques un peu fort « ta vérité ».

Que le gouvernement provincial ait souvent si peu ou si mal exercé ses pouvoirs, qu'il ait mal canalisé ses revenus, allant parfois jusqu'à y renoncer, au nom de la « sécurité nationale » : d'accord, d'accord, d'accord. Mais, bon sang, est-ce la faute aux Anglais et à la Constitution, si le Canada français semble s'être appliqué à n'envoyer à Québec et à Ottawa que des nouilles et des ignorants ?

On n'a pas besoin de bouc émissaire, mon cher Parti Pris. Il faut être prudent, tu sais. Quand on crache en l'air, ça nous retombe toujours sur le nez. À force de répéter, comme tu fais, que c'est à cause des Anglais et de la Constitution que nous souffrons d'« aliénation », tu donnes à nos compatriotes anglais une importance qu'ils n'ont pas, et tu te diminues. Le Canada français n'a peut-être pas inventé la corde à tourner le vent, mais laisse-lui au moins le mérite d'avoir forgé lui-même sa propre aliénation.

Tu sais, quand un peuple ne s'est toujours occupé de politique qu'en « h o n n ê t e travailleur d'élections » (c'est-à-dire, pour un bout de ficelle, un passe-droit ou une « fiole »), il ne faut pas s'étonner si ces institutions démocratiques commencent à avoir l'air un peu amoché. Si tu veux être logique avec toi-même, reconnais que ce n'est pas l'institution comme telle qui fait défaut, mais c'est l'« honnête travailleur » qu'il faut changer.

Certes, c'est difficile; c'est long, et surtout, c'est moins emballant que de tout foutre en l'air. On ne forme pas des démocrates en criant ciseau !

DES CLERCS ANTICLÉRICAUX

Mais toi, tu es pressé. Tu es tellement pressé que tu ne recules même pas devant l'illogisme. Tu en veux la preuve ? Écoute : tu t'indignes de « la dégénérescence de notre langue » et de «l'abâtardissement de notre peuple ». J'ai peine à croire qu'un homme intelligent comme toi — qui en a marre et qui a envie de foutre un peu d'air dans la cabane — oui, j'ai peine à croire que tu ne te rends pas compte que ces sornettes de langue en « dégénérescence » et de peuple « abâtardi", ne sont encore rien d'autres que des « mythes humanistes », comme tu dis si bien — des « mythes » que tu tiens précisément de « l'élite intellectuelle clérico-bourgeoise » qu'à bon droit tu entends démasquer. Alors quoi ? Tu es furieux contre les curés, et c'est la Constitution que tu veux descendre ? Ça ne me paraît pas logique.

Tu veux que je te dise ? Tu es en train de te jouer le salle tour que nous nous sommes joués, nous autres, les « vieux ». Tu t'attèles, de nouveau, à de fausses luttes, et tu donnes, par le fait même, dans le piège tendu par notre ennemi commun — je veux dire : « l'élite intellectuelle clérico-bourgeoise ».

Moi qui ai mis beaucoup de temps à sortir de cette guimauve, j'ai le droit, je pense, de te parler franchement. Tu fais fausse route, et tu me désappointes. Je dirais même que tu m'exaspères. Tu te crois volontiers un « révolutionnaire », alors qu'en somme tu as tout simplement « viré nationaleux » — un « nationaleux » sentimental, aussi ignorant, et peut-être même plus mal informé, que nous l'étions, moi et ma génération, lorsque nous reprenions, jadis, les mêmes maudites fausses luttes.

On dit que bon sang ne peut mentir. Le mauvais non plus. Ta génération comme celle de 1939 ou de 1900, s'est fait injecter du sang « clérico-bourgeois » et elle le transmettra probablement à sa progéniture. Voilà pourquoi, toi, moi et les autres, nous n'avons été, chacun à notre tour, que « l'élite de demain » qui avait hâte que celle d'aujourd'hui « débarrasse » pour prendre sa place.

Tu affirmes bien haut que tu luttes pour « l'indépendance politique », la « transformation totale de notre système économique », bref, « pour un État libre, laïque et socialiste ».

— La jeunesse toute entière, dis-tu, exige qu'on lui rende le contrôle politique de son destin; (elle) ne peut plus être satisfaite par des demi-mesures; elle est prête à prendre tous les moyens pour rendre à la politique sa dignité sans même exclure la violence ».

Là, mon vieux, tu te coupes. Tu veux « rendre à la politique sa dignité »... Quelle politique ? Quelle dignité ? Souffre que je te le dise : tu es peut-être un fort en gueule, mais tu n'es pas un révolutionnaire. Ah ! je sais, tu as le vocabulaire — « aliénation, dignité, liberté, socialisme » — mais tu n'as pas l'esprit. On ne se bat pas pour replâtrer une vieille baraque; le plastique coûte trop cher : il faut le ménager pour autre chose — pour rendre À L'HOMME sa dignité, par exemple.

Crois-moi, tu es intoxiqué plus que tu ne veux le croire par ta formation « clérico-bourgeoise », et voilà pourquoi tu fais si peu de cas de la démocratie. Tu ne penses qu'en concept; la réalité économico-politique t'échappe. De tes « maîtres » abhorrés, tu as la faconde creuse et irrésistible, le goût du dogmatisme indiscutable. Tu n'es qu'un clerc anticlérical...

LE POUVOIR... POURQUOI FAIRE ?

Je le sens : tu m'as déjà inscrit sur la liste des « traîtres ». Tu me prends pour un rangé qui prêche onctueusement l'« ordre » à papa. Je te vois venir, avec ton argument massue — ta manie du mimétisme :

— Pourquoi s'opposerait-on à ce que le Canada français fasse ce que les Algériens, les Congolais, les Cubains ou les Noirs des États-Unis ont tenté ou tentent de faire ? Il faut d'abord s'emparer du pouvoir politique, si l'on veut ensuite parvenir à l'indépendance.

C'est vrai. Tant qu'on ne s'est pas emparé du pouvoir politique, on ne peut rien faire. Mais tout dépend, précisément, de ce qu'on veut faire, et il existe quantité de prétextes de s'emparer du pouvoir. Les militaires d'Amérique du Sud s'emparent du pouvoir pour des motifs réactionnaires (ils prétendent qu'au pays des gauchos et des péons — comme au Canada français d'ailleurs — « rien ne doit changer »). Hitler s'est emparé du pouvoir pour des motifs nationalistes (il voulait assurer la suprématie d'une Allemagne « nazie » et « aryenne »). Lénine s'est emparé du pouvoir pour des motifs socialistes (il voulait affranchir le prolétariat du joug capitaliste).

Toi, je te soupçonne de vouloir t'emparer du pouvoir pour des motifs nationalistes (tu veux mettre en selle l'« élite » canadienne-française). Je ne marche pas. Je ne verserai pas une goutte de sang, tu entends, pas une goutte, pour une « élite » capitaliste, fut-elle canadienne-française. Mais j'irai me battre les mains nues s'il le faut, quand il y aura chez nous — comme il y eut naguère dans tant de pays colonisés, des hommes brimés, des hommes privés de leurs droits civils élémentaires, dépouillés de leur droit de vivre, de travailler, de s'instruire, de voter, d'être entendu en justice, de posséder un toit. On n'aura pas besoin de me faire un dessin; on n'aura pas besoin de m'exposer des thèses lorsque, ayant épuisé tous les moyens démocratiques, je me rendrai compte que je n'ai plus rien à perdre, que je n'ai plus le choix, que je dois me battre parce que c'est devenu intenable, parce qu'on abat les gens à bout portant dans la rue, parce qu'on viole impunément les femmes, parce qu'on tue les hommes libres, parce qu'on souille leurs enfants, parce qu'on réduit les masses à se terrer dans des ghettos.

LA VRAIE REVOLUTION

Ce n'est pas encore, que je sache, ce qui se passe au Canada français. Voilà pourquoi la violence de bouts de broche qui commence à se manifester et qu'on annonce à grand cris, me fait rire. Avant d'être une affaire de pétards, la révolution est d'abord une affaire de pensée. Et pourquoi s'imaginer que les choses vont se passer au Canada de la même manière qu'en Russie, en Chine ou à Cuba ? Il n'y avait pas de démocratie dans ces pays avant leur révolution. Ici, ce n'est pas la même chose : nous disposons de tellement de pouvoirs démocratiques que nous nous sommes habitués à les considérer comme insignifiants, que dis-je, nous n'avons même pas pris la peine de nous en servir.

Ceci ne veut pas dire qu'il n'y aura jamais de révolution au Canada. Au contraire, elle viendra peut-être plus vite qu'on pense, mais portée par des circonstances qui n'ont pas été celles d'Algérie, de Cuba ou d'ailleurs. Il

ne se passera peut-être pas beaucoup d'année avant que le Canada français, le Canada tout court, voire même une fraction importante des chômeurs des États-Unis (il y en a déjà des millions et ça augmente de mois en mois) amorcent une véritable (bien que moins tapageuse peut-être) révolution dirigée contre les structures économico-sociales de la société nord-américaine.

Tu sais, mon cher ami, l'homme blanc a toujours été un privilégié sur cette planète. Aussi, quand il se révoltera pour de bon, ce ne sera pas pour la conquête de droits civils, ou pour l'obtention de l'indépendance «nationale ».

Non. Il se révoltera quand l'« aliénation » économico-sociale qu'engendrent les structures du capitalisme bourgeois sera devenue endémique. Quand cela se produira-t-il ? Je l'ignore. Mais il suffit de sortir un peu de sa cloche de verre pour deviner qu'il y a quelque chose de très grave qui s'en vient.

NOTRE NOUVEAU MONDE

Je ne veux pas jouer les évolués : ce serait trop ridicule. Figure-toi que ce n'est pas à quarante ans que j'ai réellement commencé à comprendre que le monde n'évolue plus en fonction des archétypes féodaux que sont la langue, la culture ou la race. C'est honteux, n'est-ce pas ? Mettre tant d'années pour saisir enfin que le monde ne se partage plus en nations, mais en hommes très riches et très pauvres. Mettre tant d'années pour comprendre que la véritable révolution ne consiste pas à renverser les riches pour prendre leur place, mais elle consiste à repenser le monde, les relations humaines, l'État, les droits (surtout ceux de la propriété), l'éthique, de manière à ce qu'il n'y ait plus ni riches ni pauvres, ou tout au moins, de manière à ce qu'il ait moins de décalage entre les deux. Il y a les deux tiers de l'humanité qui crèvent de faim parce que moi je suis trop nourri. Ça m'empêche de dormir. J'ai beau me persuader que c'est peut-être la faute à mes ulcères, je sens bien que ce n'est pas vrai. Je me connais. Aussi, je fais de mon mieux pour me désolidariser le plus possible d'une société et d'un système qui affament le monde.

Je veux appartenir au monde nouveau. Je ne me sens plus aucune tendresse pour un capitalisme qui n'a cure que des intérêts de la bourgeoisie : cette « élite dirigeante » qui a usé des fonds de culottes sur les bancs de toutes les universités d'Occident pour se persuader qu'elle était bénie du Ciel, qu'elle était incomparable, que sa naissance lui conférait le droit et le privilège de tout régenter, de tout posséder et de mettre à la raison — par le fer et par le feu (atomique), tous les cul-terreux, tous les laissés-pour-compte du système, en un mot, tous les imbéciles qui n'ont pas eu le gingin de réussir. Eh bien moi, mon vieux, cette bourgeoisie là, elle me fait vomir.

Et je voudrais que le coeur te lève, toi aussi. Tu es jeune, tu es pur, tes prises de positions sont nettes, totales et généreuses. C'est merveilleux.

Je ne partage pas l'opinion de ceux qui s'alarment de tes frasques ou de tes excès de parole. Non. Moi, ce qui m'afflige, c'est de voir que tu te mets en colère pour des insignifiances. Ce qui m'afflige c'est de voir que ta révolution, comme la mienne, va passer très vite. Ce qui m'afflige, enfin, c'est de voir que les révolutions se casent, les unes après les autres, parce qu'elles ne se fondent jamais sur la réalité.

En terminant, mon cher Parti Pris, je forme trois voeux : d'abord, que tu secoues une fois pour toutes la poussière féodale, ensuite, que tu te gardes de devenir un « littéraire » (bourgeois décadant) comme nos amis de LIBERTÉ, enfin, que tu te politises au plus sacrant.

Amitiés et sans rancunes.

On nous écrit...

JE vous écris d'une lointaine Espagne que par habitude on appelle « le Québec », où l'on a la surprise de trouver encore des gens pour soutenir qu'en éducation, la force prime le droit.

C'est au beau milieu de la saison où se déroule la querelle du bill 60 que je vous adresse ma deuxième lettre en deux ans. Que de chemin parcouru ! Tout en moi me portait vers Maurice Barrès: mes origines, mon éducation, mes préjugés, mon milieu, mes lectures et mes études. Or, tout au contraire, je le méprise de se gausser, dans ses Cahiers, de Jean Jaurès, dont je sens qu'il a raison et contre quiconque.

La révolution, c'est donc nous, en somme. Car quand un état applique les mesures que l'on croit les bonnes et les justes, c'est nous qui les appliquons. Et quand ces mesures, telles le bill 60, marquent une étape vers l'abolissement de la collusion entre l'Eglise et l'Etat, c'est tout simplement le résultat des lectures que nous avons faites, de Fontenelle, de Montesquieu, des Encyclopédistes, d'Auguste Comte, de Paul-Louis Courier et de Jules Ferry.

Nous avons la chance, à vingt-cinq ans, d'être le gouvernement. Nous avons la chance de voir, à vingt-cinq ans, des idées pour lesquelles nous nous battrions, s'incarner le plus simplement du monde et sans violence, dans des lois. Nons ne nous briserons pas sur des échecs répétés. Nous ne serons pas émasculés par des frustations. L'étatisation s'est faite sous notre gouvernement, ainsi que le bill 60, ainsi que le jeûne de Marcel Chaput, ainsi que le FLQ. Nous aurons appris que l'action est possible et que les idées peuvent s'incarner et changer l'ordre des choses.

Vous, tout au contraire, vous êtes constamment heurtés à des murs, vous aurez passé une partie de votre vie à vous émousser, même votre lutte contre Duplessis, vous l'avez perdue, puisqu'il est mort à l'apogée de sa gloire et de sa corruption. Une fois de plus, vous étiez frustrés. Une fois de plus, la réalité vous échappait.

A nous au contraire il a semblé qu'il suffisait d'y penser pour qu'il meure. Je me souviens des soupes qui ont refroidi dans l'assiette de mon père et la mienne, au souper, quand nous nous buttions l'un à l'autre, dans une argumentation passionnée sur la forfaiture du gaz naturel.

Il jugeait avec son coeur et moi avec des idées. J'avais donc déjà tué Duplessis. Car c'était son don, je crois, de tellement charmer les gens, qu'ils en oubliaient de penser, et la justice.

Réal Caouette nous a montrés qu'il n'y avait pas moins de sentimentaux que du temps de mon père. Il nous a fait peur un moment, mais il n'a pas su, parce qu'il n'était pas de la haute bourgeoisie, conquérir les notables et le clergé. Dès lors, il était condamné à mort. Une fois de plus, l'histoire nous favorisait.

La démocratie est déplaisante quand elle permet de choisir un mal, et elle devient contestable. C'est pourquoi Duplessis était historiquement dangereux. Heureux le grumeau de sang qui l'a tué, à Shefferville. C'est ce caillot qui nous a empêchés de devenir ou moroses, ou cyniques, en même temps qu'il nous permettait de rester propres.

Nous sommes donc d'une génération qui a vu les choses marcher rondement, ou en donner l'impression. Les gestes semblent avoir des suites. Le jour semble pouvoir se lever et les ténèbres diminuer. Et l'Espagne est peut-être de plus en plus lointaine. Toutes ces choses se passent autour de nous et comme nous voulons qu'elles se passent. De là à croire que c'est nous qui les faisons, il n'y a qu'un pas. Il est vite franchi. Et nous avons ainsi plaisir à exister.

Gérald GODIN
Trois-Rivières

Confrontation d'Alain Grandbois

Gilles DEROME

Oh ! tisonner quand on aime
n'est-ce pas développer
matériellement sa pensée !

ON commet toutes sortes d'erreurs faciles autour d'Alain Grandbois. Depuis Berthelot Brunet, toujours quelqu'un pour nous parler à son sujet de Claudel ou de Perse. C'est n'avoir jamais lu Claudel et rien compris à Perse. Evidemment, Grandbois a fait le tour du monde. Cependant, je serais tenté de dire qu'il n'est jamais sorti de lui-même. Ce qui n'enlève rien à la grandeur de son aventure. Un seul vers de Perse, comme celui-ci, s'oppose à toute la poésie de Grandbois :

« Qu'ils n'aillent point dire :
tristesse . . . ,
s'y plaisant — dire : tristesse . . . ,
s'y logeant, comme aux ruelles de
l'amour . . .
Interdiction d'en vivre ! Interdiction
faite au poète, faite aux fileuses de
mémoire ».

Grandbois est une fileuse de mémoire. Beaucoup plus près de Baudelaire et d'Eluard que de n'importe qui d'autre. Et assez près de Lautréamont. Relire ici le petit bouquin de Bachelard.

« Nous plongeons à pic
dans les abîmes de la mer » (236)

Tout l'univers marin et fauve de Grandbois rejoint celui de Lautréamont. Ils affronteront tous deux, comme des adolescents, ce « complexe de rhétorique » dont parle Bachelard. L'absence de ponctuation en est la preuve chez Grandbois. Tous deux sont guettés par l'absolu « comme un loup dévorant ». Presque la même agression et la même poésie nerveuse.

« Comme le fauve moribond du
désert
repliant ses griffes » (104)
« avec des dents de diamants » (91)
« suis-je devenu ce tigre vieilli » (118)

Pas le même bestiaire mais presque la même violence.

★

Se souvenir, au départ, de cette merveilleuse phrase de Guardini : « la mélancolie est quelque chose de trop douloureux, elle s'insinue trop profondément jusqu'aux racines de l'existence humaine pour qu'il nous soit permis de l'abandonner aux psychiatres ».

Ce qui nous permettra de relire le « Baudelaire » de Sartre ou « La poétique de l'espace » de Bachelard, sans réduire à un quelconque malaise psychologique le drame de Grandbois. Ces deux livres éclairent assez bien tous deux l'univers singulier de celui qui « n'est pas encore guéri de la peine de continuer de vivre » (226).

★

Eviter aussi de faire de Grandbois un poète vivant de je ne sais quelle universalité creuse. Grandbois est essentiellement Canadien français. Et il en souffre. Le climat premier de sa maison intérieure : un collège. Je dirais même un petit séminaire.

« Tués par les genoux — dans une pudeur insensée — dans les linceuls d'un blanc trop immaculé — sous les ogives des hauts cèdres — alors que nous ne cherchions que Dieu qui lui seul est — aux épaules des églises paroissiales — sous un ciel d'enfer — le dur oeil juste de Dieu — l'Archange sacré — les cathédrales au réveil — la nudité comme un monastère violé — le péché n'existait plus — je blasphémais mes anciens jeux — Ah beau Christ d'innocence — sacrilèges sacrés — la faute n'existait plus — perdue la dure étincelle que je portais comme un prêtre l'hostie . . . »

L'entreprise de Grandbois : une entreprise de désintoxication. « Je confessais le péché sans rémission ». Se rappeler le mot de Kierkegaard à qui Grandbois ressemble par plus d'un point :

> *« Mort et enfer, je peux faire abstraction de tout mais non pas de moi-même ; je ne peux même pas oublier moi-même quand je dors . . . »*

Son univers : une sacristie.

Ceux qui l'apparentent à Eluard n'ont pas tout à fait tort. Mais je me demande s'ils le font pour les bonnes raisons. D'abord, se rendre compte d'une importance différence : presque tous les verbes de Grandbois sont conjugués au passé. Excepté peut-être quelques-uns dans les « Iles de la Nuit ». Nous pouvons noter une prédilection pour l'espèce nominale surtout dans « Rivages de l'homme » où les formules comme « il y a » l'emportent. L'adjectif d'ailleurs néantise presque toujours le nom qu'il qualifie. Grandbois essaie de toutes ses forces de se délivrer de *l'imparfait*. Il y a chez lui une idolatrie du passé et en même temps de la douleur.

Il remue beaucoup de cendres . . . « les fantômes mêmes me sont ravis . . . » Eluard, beaucoup plus présent, a dépassé ce stade. Il est moins « veuf ». Eluard a vaincu la mort de Nusch. « Nous sommes au futur » écrira-t-il. Quoique tous deux soient moralisateurs. Eluard, en 1917, écrivit « Le Devoir (un mot bien de chez-nous) et L'Inquiétude » et en '48 il publiait une « Leçon de morale ». C'est lui qui dira « une voix sentencieuse me dicte désormais qu'à partir du chagrin le bonheur demeure un postulat, mais le pessimisme un vice ». Grandbois n'a pas atteint ce seuil. Et pour bien comprendre ce drame, il faut suivre attentivement un mot très simple qui fait son apparition à la fin des « Iles de la Nuit » : le mot « trop ». Pour la première fois dans l'oeuvre de Grandbois, dans les poèmes 27 et 28 . . .

> *« Il est trop tard . . .*
> *j'ai trop aimé . . .*
> *j'ai trop paré . . .*
> *j'ai trop cultivé*
> *de trop miraculeux jardins » . . .*

Pour la première fois Grandbois signifie une condamnation de son aventure. Il a dépassé les bornes. Ce petit mot sera le mot clé de son second livre « Rivages de l'homme ». On l'y retrouve une vingtaine de fois. Presqu'à chaque poème.

> *— souvenirs trop lourds — rythmes trop triomphateurs — silences trop sonores — trop chanté — deuils trop voilés — étoiles trop libres — trop de présages — mains trop distraites — trop cruellement — trop beaux visages — coeur trop gonflé — yeux trop clos — violemment trop douce — sang trop souvent sacrifié — etc. etc.*

Grandbois vit dans un « cercle trop parfait », il ne pourra dire avec Eluard,

> *« Il n'y a qu'une vie*
> *c'est donc qu'elle est parfaite » . . .*

★

A noter, ce qui peut s'expliquer encore par cet atmosphère de collège de campagne duquel Grandbois n'est jamais sorti, que son univers « sidéral » a tout du roman policier.

> *— Trahison, mensonge, vol, ruses pathétiques, poisons des routes, poignard satisfait, honte, chaos, les yeux du reproche, le secret du meurtre, surprenantes menaces, front des assassins, prochaine victime, humiliation, servitudes, tromperie, profanation, condamnation, maléfices, illusion, torture, jalousie, désert humilié. —*

Son monde intérieur est un tribunal. Après avoir fermé l'armoire « aux sortilèges et aux poisons », Grandbois utilise le langage de la justice.

— Hantés par les plus hautes condamnations, fausse absolution, dernier sacrifice, injonction de demain, je refuse d'être jugé, les lents martyrisés, pauvres réclamations, cachot dévorant, sourde confession, captifs d'hier, chaînes, tribunal, accès interdit,

« on fait en vain les gestes nécessaires ». Le mot « en vain » devient un leitmotiv,

— tissant en vain, cherchant en vain, s'égarait en vain...

et chez lui s'organise une étonnante dialectique de l'inutile,

— mon délire ne conduit nulle part...
chambres vides, poussières perdues,
chaleur et glace inaccessible,
étoiles décédées, suprême illusion,

L'univers de Grandbois a les limites d'un confessional. Ce qui explique que Grandbois plaise à tant de jeunes de chez-nous.

« C'était le son d'un amour provincial »...

★

Il y a pourtant, me direz-vous, chez Grandbois, une géographie fabuleuse. Il ne vit pas en vase clos. C'est à voir. Ses poèmes sont faits...

— d'archipels, de détours, chemins, frontières, cavernes, jardins, d'îles, déserts, domaines, ports, rues, rivages, royaumes, de routes (on en compte une dizaine), de villes (une douzaine), vallées, cratères, gouffres, carrefour, abîmes, montagnes, etc., etc.

Il est vrai qu'on y trouve tout cela. Mais il y a chez Grandbois surtout « une maison ». Une architecture.

— arches, colonnes (une douzaine), couloirs, chambres, fenêtres, labyrinthes, murs, portes (une douzaine), plafonds, tours, tombes, tunnels, voûtes, dômes, souterrains, remparts, ogives, pièges, coupoles, tombeaux, puits, parapets, cachots, balcons, grottes, portiques, etc., etc.

Il y a chez Grandbois tout « ce » vocabulaire. Mais cette géographie et cette architecture sont essentiellement le support d'une exploration du corps humain, de ses plages et de ses montagnes, de ses fenêtres et de ses greniers, « avec des cris montant aux étages supérieurs »...

On peut dire que le voyage d'Alain Grandbois ne dépasse pas les limites de sa peau. Sa poésie est un peu celle de celui qui, comme dit Sartre de Baudelaire, « est l'homme qui ne s'oublie jamais ». Ce sont d'ailleurs les images corporelles qui sont les plus nombreuses.

Le mot « Main » se retrouve une cinquantaine de fois. Les mots doigts et bras, une trentaine chacun.

— Nuques, face, yeux, regard, poitrine, front, tempe, cheveux, aisselle, épaule, paupières, genoux, lèvres, veines, paumes, sourire, visage, chevelure, coeur, cheville, membre, flanc, dos, prunelle, griffes, ongles, etc., etc.

Ces images combinées, — paysage — maison — corps — « pourquoi pleurer sous les épaules des astres... », « le tribunal de nos bras... », nous mènent très vite à la représentation de la première maison et du premier corps :

« on pleure sa mère » (149)

Grandbois pleure le refuge par excellence, l'abri total, son enfance. Il pleure « ces intimités de seuil de maison », « lorsque tapi au flanc de ma mère », « le flanc blanc de cette femme bénie ».

★

Il y a chez Grandbois une volonté de verticalité, d'érection, un désir de faire l'arbre, de se tenir debout, un très grand besoin de « colonnes » et de « jet vertical ». Et en même temps, une très grande peur de la mer. Celle d'être repris par elle et de s'y noyer. Comme chez Balzac, dès la première ligne l'étonnement et la frayeur devant le réel... « Angoisse des fuyantes créations »...

« Pourquoi... pourquoi...» Hanté de questions sur le temps destructeur, sur l'usure de la vie, sur les abîmes toujours ouverts devant lui, de la mort et de la démence...

« l'absurde bonheur naît frais comme une étoile (Grandbois)
« orner le front de quelque astre inconnu, notre espoir à tous ! » (Balzac)
« baignée de songes ainsi que l'Archange sacré »

Grandbois, c'est Séraphita.

★

Le monde, l'homme et Dieu, toujours. Il faut accepter la condition humaine telle qu'elle est. Aucune poésie et aucune métaphysique ne peut faire l'économie de l'un de ces trois termes. La grandeur et le message de Balzac et de Grandbois se trouvent dans leur échec. Interdiction d'en vivre !

Inquiétudes de début de saison

Yerri KEMPF

A peine les courriéristes avaient-ils annoncé les titres des pièces qui allaient être créées à Montréal au cours de la saison 63-64 que déjà le bruit se répandit que la plupart des troupes se trouvaient dans l'obligation de réviser leurs projets et que Buissonneau ne présenterait pas sa nouvelle pièce, que le TNM renonçait à « Monsieur de Pourceaugnac », que l'Egrégore sabordait son grand spectacle Brecht, que Mme Brind'amour se demandait si elle pourra héberger l'« Otage » irlandais au Stella... Que s'était-il donc passé ?

Il s'est passé que l'Union des Artistes a posé de telles exigences financières pour défendre les intérêts de ses membres que les directeurs ont été réduits, après avoir étudié leur budget en fonction de ces exigences, d'abandonner les pièces à grosse distribution, parce que leur mise en scène s'avérait trop onéreuse. Ces difficultés ont surgi à l'occasion de l'ouverture de la Place des Arts qui continue ainsi à faire régner l'harmonie dans nos milieux artistiques !

On sait qu'il existe un différent au sujet de la perception de droits entre notre Union des Artistes — qui groupe l'ensemble des artistes du crû de langue française — et l'Actor Equity — qui est, à toutes fins pratiques, un syndicat américain — lequel s'est asservi les artistes canadiens anglais. De toute évidence, en tant que citoyen canadien, on ne peut qu'approuver les revendications de l'Union des Artistes. Je dis de toute évidence, bien que cette évidence semble échapper à certain journaliste du Toronto Star, puisqu'on pouvait lire récemment dans ce journal, « que les demandes de l'Union des Artistes constituent du séparatisme » (!) Le moins qu'on puisse répondre à ce monsieur, c'est qu'il a un singulier sens de l'indépendance nationale et qu'il est pour le moins curieux de lire sous la plume d'un citoyen canadien que refuser d'être incorporé de force dans un organisme étranger, c'est se comporter en séparatiste. Maintenant il s'agit peut-être d'humour anglo-saxon dont la finesse risque d'échapper à nos vrais séparatistes...

Mais revenons à nos moutons c'est-à-dire à nos comédiens montréalais. Je crois qu'il faut d'abord considérer la situation particulière qui est la leur. De toute évidence — j'ose encore parler d'évidence ! — l'immense majorité d'entre eux gagne sa vie à la télévision et à la radio. Il y a même d'authentiques vedettes qui n'ont jamais mis leurs pieds sur une vraie scène de théâtre. L'activité théâtrale ne peut donc être considérée dans la plupart des cas que comme un appoint. A partir de cette évidence, le problème du théâtre apparaît sous son jour véritable. Le premier devoir me semble être celui de permettre au théâtre d'exister à Montréal : tout le monde ne peut qu'en tirer un immense profit, qui n'est pas forcément économique, je m'empresse d'ajouter. Or je suis inquiet en voyant ce qui se passe et me demande si en voulant sauvegarder les intérêts des comédiens, on n'est pas en train tout simplement de rendre l'exercice du métier rebutant. Je pose la question. Déjà les spectacles que j'ai cités au début de cet article sont tombés à l'eau, ce qui n'est un bien ni pour les comédiens, ni pour le public, sans parler des auteurs. Non seulement on renonce à monter ces pièces dans l'immédiat, mais on redoute de ne jamais plus pouvoir monter de spectacles d'une certaine envergure. Ainsi je doute que le TNM pourrait actuellement monter l'« Opéra de Quat'Sous ». Or, encore une fois, pareille hypothèse est-elle bénéfique pour notre théâtre ?

Ce n'est pas contre le principe d'un règlement des cachets que je m'élève, mais contre la première proposition — on a, Dieu merci, déjà apporté d'heureuses modifications à celle-ci — dont le simplisme semble difficilement pouvoir être attribué à des gens du métier. Il ne faudrait jamais perdre de vue que Montréal ne peut se comparer à des capitales comme New York ou Paris qui peuvent compter sur un public bien supérieur à nos quinze à vingt mille habitués du théâtre. Et quand je cite ce chiffre, c'est en songeant à des pièces qui marchent bien, ce qui n'est pas souvent le cas pour le théâtre non commercial, théâtre non commercial qui est beaucoup plus important sur un certain plan que son heureux rival.

Il y avait déjà eu un beau tollé lorsqu'à ses débuts l'Egrégore ne payait pas ses comédiens. Je continue de penser que sans cet arrangement, l'aventure de l'Egrégore n'aurait pas dépassé le stade des premiers balbutiements — voir où en est le Centre-Théâtre, par exemple — et que Montréal ne posséderait pas aujourd'hui une troupe capable de monter des spectacles de la classe des « Naïves hirondelles », par exemple... Alors où est le bien du théâtre, dans le néant des dettes ou dans la patience récompensée ? C'est toujours une question que je pose.

Mais même en se plaçant sur le plan strictement financier, est-on certain que la participation des comédiens aux premiers spectacles de l'Egrégore ne s'est pas révélée payante en fin de compte ? Cette participation n'aura-t-elle pas permis à certains talents de s'imposer et d'être engagé, grâce à ses succès, par les

réalisateurs de TV et de radio dont le goût pour l'aventure est relativement modéré. C'est en somme un sacrifice des plus utiles que d'aller durant quelques semaines jouer Beckett, Ionesco, Dubillard dans des conditions difficiles, pénibles mêmes, d'affronter un public clairsemé et réticent et de l'obliger à revenir et à revenir plus nombreux ! Je trouve ça même plutôt exaltant, en tout cas plus digne d'un comédien que d'aller vanter la douceur d'un détergent ou d'une cigarette... Je sais, il faut bien vivre et la vie a un énorme estomac. Je sais, et ce n'est certes pas moi qui jetterai la pierre à ceux qui mettent leur charme et leur voix au service de la saucisse nourricière. Mais que l'on veuille bien admettre en échange qu'il n'est pas défendu, à ce même comédien de grandir certains soirs, grâce aux mots inspirés d'un poète dramatique, même si ça ne rapporte pas beaucoup de petits sous ! Je vais même plus loin. Je suis persuadé que c'est précisément grâce à ce genre d'expériences que le théâtre vit ses plus belles heures. Peut-être que « plus tard, beaucoup plus tard, comme ne cessait de le répéter le cher Tchékov, nous connaîtrons des jours meilleurs ! »

Dans l'immédiat, il faut se battre pour le théâtre, et se battre intelligemment et avec générosité. Il faut espérer que les représentants de l'Union et ceux des directeurs qui se sont enfin groupés en association — exauçant ainsi un de mes voeux — finiront par trouver une solution bénéfique pour tout le monde. D'ailleurs la saison a quand même commencé. Par du boulevard cosmopolite à la Poudrière : « Romanoff et Juliette ». Il semble hélas qu'une tradition solide se soit implantée dans ce charmant théâtre : choisir des textes sans grand intérêt et les massacrer par-dessus le marché. En tout cas, la première de la pièce d'Ustinov n'aura fait que confirmer cette tradition : une mise en scène inexistante et une distribution bracadabrante ont fait fuir le public qui semblait pourtant au départ animé des meilleures intentions. Je suis resté jusqu'au bout pour voir jusqu'où ça irait. Eh bien, ça y est allé et je dois dire que de semblables catastrophes font à mes yeux plus de tort au théâtre que des cachets plus ou moins élevés, car parmi ces gens qui se sont sauvés il y en a peut-être qui se sont sauvés pour toujours. Or c'est tout de même du public que dépendra en fin de compte l'importance des cachets !

Heureusement le boulevard — américain, cette fois — a été mieux servi au Stella où Hubert Loiselle et Margot Campbell se sont dépensés avec talent pour nous emmener « Un dimanche à New York ». L'auteur, M. Norman Krasna, a probablement appris son métier dans un cours du soir. C'est un bon élève et un bon Américain. On imagine le résultat. Coca cola.

Panoramique

VOIR MIAMI

Patrick STRARAM

Plus avant : quel est le but du cinéma ? Que le monde réel, tel qu'offert sur l'écran, soit aussi une idée du monde.
Jacques Rivette

QUI expliquera l'absence, durant le dernier Festival du Film de Montréal, du film de Gilles Groulx VOIR MIAMI ? Quels étaient les membres du comité de pré-sélection qui ne le proposa pas, quand tant de petits films médiocres et mal faits étaient retenus, pour le premier Festival du Cinéma Canadien ? (Ou ne soumit-on pas VOIR MIAMI à ce comité, pourquoi alors, et qui est responsable ?) C'est le seul scandale d'un Festival extraordinaire, mais un scandale inadmissible et ce d'autant plus que Gilles Groulx, surtout pour VOIR MIAMI, méritait ce premier Grand Prix d'un premier Festival d'un cinéma canadien qui ne serait pas le même sans lui. (Ceci dit tout en me félicitant qu'aient été couronnés LES BUCHERONS DE LA MANOUANE d'Arthur Lamothe, Arthur sait ce que je veux dire.)

Un monsieur Jean Rouch, qui donne à voir une matière si misérablement étriquée, dans un champ de vision d'une confondante étroitesse d'esprit, peut bien se plaindre de n'avoir pas vu Miami dans le film de Groulx. Miami, qui veut en connaître l'aspect, le pittoresque ou les attractions à ne pas manquer, s'il n'y va pas, peut s'acheter une série complète de cartes postales. Il y a d'ailleurs une jeune canadienne française qu'on interroge dans le film, et qui répond indirectement à Rouch lorsqu'elle se dit bien déçue de son séjour à Miami, après ce qu'il avait imaginé au vu de cartes postales. Miami, Groulx en montre *l'essentiel* : *un mode de vie*, particulier, spécifique. C'est le jeu, ce sont les grands magasins, c'est Edward G. Robinson qu'on y rencontre, ce sont les plages et ce qui s'y passe, qu'on voit à l'oeil nu — quelques plans d'un mouvement et un souffle qui y correspondent fabuleusement nous le font "éprouver". Le tout bien "situé" dans une surpuissance qui n'existe qu'à Miami, qui est l'origine et l'inévitable fin de ce qu'est Miami. Miami, c'est aussi, qui le nierait encore ?, atmosphériquement, politiquement et sociologiquement, Cuba à proximité (et quelle proximité, on ne le sait que trop !) il est donc "naturel" et indispensable de donner

à voir Castro, comment il harangue la foule, ce que sont ses discours, comment y réagit la foule. Quotidiennement des exilés et des agents provocateurs imposent à Miami cette présence Castro-Cuba. Comment l'ignorer, l'éviter ? Enfin, pendant que Groulx avait à *voir Miami* se préparait l'envol de Glenn autour de la terre — (et je connais peu de plans plus terribles et plus terriblement amenés que ceux de l'attente à Cap Canaveral puis ceux de l'éjection de la fusée, dans l'histoire d'un cinéma qui néglige décidément trop cette monstrueuse "actualité" de notre temps, à laquelle vibre si intensément Gilles). Et l'extraordinaire opposition, à travers les différentes données de l'existence qu'on mène à Miami, révélée selon son tonus propre, d'une passion et l'angoisse consécutive à l'imminence du vol spatial, donne à l'oeuvre ses limites, c'est-à-dire d'abord son unité, l'excellence de son fonctionnement. On ne fait jamais de cinéma objectivement, et le seul documentaire qui risque de nous apprendre quelque chose est celui qui se veut subjectif, à partir d'*un regard situé*, comme dirait l'admirablement lucide Agnès Varda. Quels sont les films dans lesquels on voit vraiment Paris, de l'intérieur ? A BOUT DE SOUFFLE et VIVRE SA VIE, de Jean-Luc Godard, BOB LE FLAMBEUR, de Jean-Pierre Melville, LE SIGNE DU LION, d'Eric Rohmer, CLEO DE 5 A 7, d'Agnès Varda, PARIS NOUS APPARTIENT, de Jacques Rivette. Des films qui se suffisent à eux-mêmes, dont c'est l'extraordinaire adéquation intentions-traitement, contenu-forme, raison de leur qualité exceptionnelle, qui fait que de plus on y voit Paris mieux qu'ailleurs. Le sentiment de sa condition d'Amérique du Nord, un lyrisme qui le personnalise, un besoin du baroque (style et conséquences convenant à une intériorité déchirée mais "généreusement) et de certaines libertés "transférées" (le jazz, il n'y a pas d'autre liberté accessible actuellement pour le Noir américain) pour mieux définir et supporter le concret existant, en une oeuvre fidèle à lui-même (ses options, ses complexes, ses désirs, une morale en soi et une façon de s'extérioriser pour autrui) font que dans VOIR MIAMI Gilles Groulx en montre et en dit long sur Miami, tel qu'en lui-même il réagit lorsqu'à Miami. C'est donc bien une vision exacte de Miami qui nous est offerte, mais parce que celle de Groulx, ce qui l'authentifie, c'est aussi beaucoup plus que nous voyons : nous sont proposés une vision du monde, le témoignage d'un homme que sa sensibilité intensément alertée et les idées qu'il cherche à expliciter en *signes* d'une intensité équivalente amènent à se prononcer sur sa condition aujourd'hui ici. Tout art majeur est la conséquence d'un tel processus, le seul qui nous importe, émotivement et esthétiquement aussi bien que moralement et intellectuellement.

VOIR MIAMI est un film délirant et un documentaire précis. Ce qui lui donne cette envergure captivante qu'il a . . .

L'onirisme existe, si la mode veut qu'on s'en méfie ou si les impuissants tentent de l'éliminer des préoccupations créatrices actuelles. C'est le plus grand matérialiste de tous les temps, Lénine, qui insiste le mieux : "L'homme doit rêver." Le meilleur cinéma (art) est celui qui oppose le monde réel perçu et les données de l'inconscient, pour les faire coïncider en un même élan vital. Il y a un axe cinématographique dans la trajectoire duquel s'inscrit Groulx, celui que dessinent les plus grands documentaristes, aussi les auteurs du cinéma le plus omirique: Vigo, Bunuel. La résolution des contraires au moyen de l'affrontement actualités-archétypes de l'inconscient est l'aboutissement que prévoit toute volonté de "montrer" ce qu'est réellement l'homme en (et autour de) lui. Peu d'artistes parviennent à ce résultat. Murnau, Mizoguchi, Dovjenko hier et jamais plus présents qu'aujourd'hui, aujourd'hui Welles et Resnais, et d'une certaine façon Marker et Varda comme Visconti et Antonioni, et sans doute plus magistralement qu'aucun Jean-Luc Godard, lequel, justement, ne "cite pas pour rien dans l'extraordinaire PETIT SOLDAT l'autre formule essentielle de Lénine: "L'éthique sera l'esthétique de l'avenir."

C'est l'un des mérites du cinéaste Groulx, auteur complet, que d'avoir demandé un commentaire à Paul-Marie Lapointe, poète militant que de mêmes préoccupations absorbent, dont le "mixte" énoncé de faits et projections oniriques est bien de l'espèce qu'il fallait pour le film, magnifiquement.

Toute l'artificialité géante acceptée comme norme par quiconque vit à Miami, Groulx, avec Lapointe, la dévoile exactement, transcendée parce que littéralement "agie" intérieurement: on la "voit" telle quelle, dans son implacable inamovibilité, qui dénature et déshumanise, *et* telle qu'un individu refusant l'aliénation pour fin l'éprouve, devenu alors le siège de contradictions que, parce qu'elles l'assaillent dans sa chair et sa réflexion les plus vives, il veut expliciter pour les dépasser. Les tendances amoureuses de l'auteur sont ainsi mises en gros plan parce qu'elles l'animent vitalement, mais elles sont aussitôt replacées dans le plan général où c'est l'angoisse inhérente à un âge atomique modifiant radicalement l'homme qui envahit le temps et l'espace où vivre cet amour. Le brassement des deux forces, qui est "le sujet" du film, provoque images, mouvement, sens. VOIR MIAMI, d'un réalisme presque insupportable, et le premier film fait totalement passionnel, est magnifiquement un film éthique. Cinéma-vérité ? Oui. A la condition expresse que le vu et le vécu fassent inévitable une éthique, cinématographiquement "visible". Pourquoi VOIR MIAMI compte infiniment plus que tant de "documentaires" plus réputés. Au sein d'une production plus spécialement consacrée au documentaire, après tant de documentaires sur des extérieurs, *VOIR MIAMI est un documentaire sur l'intérieur tel que l'extérieur le met en cause et en situation.*

Après LES RAQUETTEURS (avec Michel Brault, le film à l'origine de tout le cinéma-vérité tel qu'il est compris aujourd'hui dans le monde), NORMETAL et les admirables GOLDEN GLOVES, Gilles Groulx signant VOIR MIAMI nous "prévient" qu'à POUR LA SUITE DU MONDE et A TOUT PRENDRE doit absolument succéder un long métrage de lui. Ce pourrait bien être le premier film conciliant d'une certaine façon Elia Kazan et Jean-Luc Godard. Une synthèse bouleversante . . .

Nul doute pour moi qu'au peintre Alfred Pellan et au poète Gaston Miron il faille désormais ajouter comme grand révolutionnaire d'un art d'ici l'auteur de films Gilles Groulx.

Patrick Straram

VOIR MIAMI — *Idée, réalisation et montage:* Gilles Groulx. *Commentaire:* Paul-Marie Lapointe. *Images:* Bernard Gosselin et Gilles Groulx. *Musique:* Yvan Landry et Frank Duboise. *Récitants:* Marie-José Raymond et Victor Désy. *Production:* Office National du Film du Canada. 1962.

À PROPOS D'UNE MARCHE

PENDANT que les noirs marchent sur Washington, je me pose des questions. Une marche semblable sur Ottawa ne sera possible que lorsque les témoins des forces spirituelles canadiennes-françaises auront eux aussi décidé que ça a assez duré. Ce jour-là une libération profonde et non plus seulement économique ou politique sera sur le point de naître. J'entends par témoins ceux qui utilisent comme instrument premier la parole : nos religieux et nos professionnels. Lorsque ces deux groupes descendront comme ces pasteurs noirs ou ces intellectuels noirs au niveau de ceux qui n'ont ici qu'à se taire, ce jour-là nos rois nègres seront découronnés. La barrière du son aura sauté. D'ici là le Canadien français n'a qu'à subir son humiliation. Il n'est pas nécessaire d'aller pour cela à Maillardville. La rue Sainte-Catherine est une insulte lumineuse. Le Canadien français n'est pas brimé, il est aliéné à petites doses. Les maisons étrangères installées ici et qui nous exploitent ne travaillent pas contre nous, pire encore, elles nous ignorent. Une seule alternative nous est offerte : se taire ou apprendre l'anglais. Tous ceux qui réussissent ici n'ont pas à se le cacher, ils ont choisi la seconde solution. Les Noirs aux Etats-Unis n'ont pas cette chance. Ils sont littéralement crucifiés. Au nom de Dieu, évidemment. Ils ne peuvent rien faire de normal, comme de marcher dans la rue, la violence les guette. Ils ne peuvent échapper à leur couleur. Notre problème à nous est plus subtil. Il est culturel. Le Canadien français n'a pas à défendre sa peau. Il peut même, s'il sait garder sa langue, devenir un roi-nègre. Et c'est dans l'armée qu'il y parviendra le plus rapidement. Une société colonisée comme la nôtre soigne bien ses ex-militaires. Elle sait qu'ils peuvent se taire. Qu'ils sont des « yes-man ». Elle sait aussi qu'après avoir reçu un certain nombre de médailles ils ne posent plus de question. Ils les gardent toutes pour eux. Ah ! la non-violence de nos aînés. Gênés par les agissements du F.L.Q. qui condamnent leurs compromissions, ils se voient obligés de le blâmer, mais ils n'osent. Ils savent trop de choses. Ils préfèrent les déclarer malades mentaux. Ce qui est une façon de les aliéner, de les rendre étrangers, de s'en débarrasser. Si ces jeunes sont fous ils le sont pourtant par rapport à une société donnée. Par rapport à une indifférence donnée. Celui qui se sert des armes atomiques pendant une campagne électorale, a-t-il le droit d'interdire à d'autres l'usage de la dynamite ? Pas besoin de lire longuement les journaux. L'hypocrisie des uns justifie la violence des autres.

Gilles DEROME

★

BIBLE ET MÉTISSAGE

En sa qualité de « has been », M. Truman a de temps à autre l'occasion de dire son mot sur un peu tout. Venant d'une si auguste personne, ses propos ne manquent pas d'être relatés à l'envi par le personnel des agences de presse. C'est ainsi que le monde a pu apprendre que M. Harry S. Truman partageait les vues de M. Nikita S. Krouchtchev en matière de peinture.

C'est ainsi également qu'on put, dans « La Presse » du 12 septembre, lire ceci :

« L'ancien président Truman s'est prononcé hier contre les mariages, entre Noirs et Blancs, parce que, dit-il, le métissage est contraire à la Bible. « Vous ne laisserez pas votre fille sortir avec n'importe qui. Je n'ai pas laissé la mienne le faire, et elle a épousé l'homme qu'il fallait ».

M. Truman a toujours été partisan de la déségrégation raciale, et des lois assurant l'égalité des droits aux Noirs américains. C'est sur cette note de suavité que se terminait la dépêche de l'agence France-Presse qui faisait part de la nouvelle.

Il est vrai que l'ex-président avait sujet d'être indigné : n'apprenait-on pas, une semaine plus tôt, que la première Noire à faire ses études à l'Université de Georgie et y obtenir un diplôme, avait épousé secrètement un étudiant qu'elle avait connu à cette institution. Un Blanc. Comble de l'horreur, le couple attend un bébé pour décembre, et le mariage a eu lieu alors qu'il fréquentait encore l'Université de Georgie, le printemps dernier. Comme ils vivent maintenant dans le nord des États-Unis, ils n'ont pas craint d'avouer leur mariage, qui d'ailleurs s'est fait hors de Georgie.

Il peut quand même leur en cuire. Le procureur-général de l'État de Georgie n'a-t-il pas pris la peine de déclarer que, la loi de la Georgie interdisant le mariage d'une « personne blanche » à quiconque si ce n'est à une autre « personne blanche » (qu'en est-il des oies blanches ?), ce mariage était invalide, puisque contracté par des résidents de la Georgie. Les contrevenants sont passibles de poursuites, en vertu du code pénal de Georgie.

De plus, le diplôme de l'épouse risque d'être annulé. Quant au mari, qui avait presque terminé ses études à l'Université de Georgie, il n'y sera jamais réadmis.

Qui ne comprendrait M. Harry S. Truman d'avoir ainsi réagi à la nouvelle de pareille effronterie ?

Même si nos lois n'interdisent pas de tels mariages, combien de distingués conférenciers du Canada français réagiraient de la même façon que M. Harry S. Truman ?

Et on ne saurait les accuser de racisme, eux : le racisme, comme chacun sait, étant le propre de méchants Américains et Sud-Africains, des Anglo-Saxons, quoi, même s'il y a du néerlandais là-dedans.

Et n'auraient-il pas, compte tenu de la mode au Canada français ces années-ci, la meilleure des raisons : la préservation du patrimoine canadien-français, blanc comme la fleur de lys. Nationalisme oblige.

Jogues GIRARD

★

Le Syndicat Coopératif d'édition Cité Libre

Pour marquer son dixième anniversaire, en janvier 1960, *Cité Libre* s'est réorganisée. Non contente de faire peau neuve dans sa présentation, la revue a adopté un nouveau rythme de parution. Elle est devenue mensuelle. Au plan administratif, elle constitue une coopérative d'édition en bonne en due forme.

Les membres, actionnaires de la coopérative, sont donc les propriétaires de la revue. Réunis en assemblée générale annuelle, ils élisent un conseil d'administration qui, à son tour, choisit le directeur de la revue. Tous les abonnés sont reconnus comme membres auxiliaires de la coopérative et invités à l'assemblée générale annuelle.

Le conseil d'administration, élu lors de l'assemblée générale du 5 décembre 1962, est formé des personnes suivantes:

LES DUETTISTES

Yerri KEMPF

M. CONSTANTINEAU (Gilles), dont le nom pourrait être avantageusement raccou r c i, s'évertuait récemment dans un magazine (No d'août, MacLean) de nous manquer de respect. Il y a réussi au-delà de toute espérance. Comme dirait Marie-Chantal: « C'est astap ! ». Après nous avoir asséné son peu de goût pour le théâtre — ce qui est son droit le plus strict —, il nous précisait qu'il avait le derrière trop sensible et l'oreille trop fine pour se sentir à l'aise dans nos salles lorsqu'on y représente quelque pièce. Ce qui est tout à fait passionnant et d'autant plus drôle qu'à Montréal les mêmes salles hébergent tour à tour du théâtre et du cinéma ! Car, tenez-vous bien, Gilles adore le cinéma. Oui, ma chère, c'est technique, vous comprenez. Et de nous balancer un parallèle entre le cinéma et le théâtre qui n'est pas piqué des vers. Ainsi nous lisons que le théâtre est par ses moyens même « restreint au minimum », qu'« Il ne servira jamais au moindre effort de pensée » — Et pour ce qui est de penser, notre poète en connaît un bout. — Bref, Eschyle, Shakespeare, Molière, Kleist, Beckett, broutilles que tout cela. C'est avec ce genre de spectacle « intrinsèquement borné » que « le professionnel paresseux se paye l'illusion d'une activité intellectuelle de haut calibre ». Parfaitement : « de haut calibre » Tandis que Cléopâtre en cinérama — « O impulsions créatrices » ! nous emporte vers les sommets...

Des sommets où M.. Constantineau se trouve déjà. Il n'y est seul d'ailleurs, comme l'a prouvé l'Emission « Aujourd'hui » du 27 août. L'autre intellectuel de choc, Godbout (Jacques), provincialement connu pour sa modestie, était là lui aussi, soutenant du poids de ses ineffables paradoxes, le penseur vertébré déjà cité. Ce fut un moment de haut calibre. Ainsi les téléspectateurs ont appris ce jour-là que « le théâtre, c'est primaire » (sic) « qu'écrire des dialogues était de nos jours à la portée d'un enfant » (resic). Jacques dixit ! Ah, les intellectuels, ma mère !

Et tout ça pour proposer qu'on supprime les subventions aux troupes de théâtre, afin d'encourager nos Orson Wells du crû qui, avec tout cet argent, tourneraient d'immortels chefs d'oeuvre. Dans ce qu'il faut bien appeler l'esprit de M. Constantineau, la chose est en effet évidente : l'argent du contribuable canadien est trop au service du théâtre, et ceci au détriment du cinéma. Voilà qui est pour le moins curieux dans un pays où il existe au su de tout le monde un certain Office National du Film (où M. Godbout est d'ailleurs employé, soit dit en passant) qui se taille tous les ans un joli morceau dans le fromage national ! J'ai même l'impression que le total des subventions distribuées aux troupes de théâtre n'est qu'une petite croûte à côté de ce morceau ! Faut-il comprendre qu'on ne fait pas de cinéma à l'ONF. Je sais bien qu'il y a des gens — des snobs, sans aucun doute, —qui ne sont pas loin de le penser ! Mais tout de même pas Jacques, qui n'est d'ailleurs pas snob du tout.

Quoiqu'il en soit, il y a peut-être là une solution toute trouvée, et qui ne ferait aucun tort au théâtre : qu'on ferme l'ONF et qu'on affecte cette part du budget à l'entreprise privée du cinéma canadien. Mais n'est-ce pas alors que Zazie s'écrierait : « Le cinéma, mon cul ! » car on s'apercevrait que ce n'est pas uniquement avec de l'argent qu'on fait de bons films, mais aussi et surtout avec du talent.

★

AU MAÎTRE DE POSTE, S.V.P.,

si non réclamée, retourner après cinq jours à:
CITÉ LIBRE, 5090 Papineau, Montréal 34.

PORT PAYÉ À MONTRÉAL

"Le Ministère des Postes, à Ottawa, a autorisé l'affranchissement en numéraire et l'envoi comme objet de la deuxième classe de la présente publication."